



Département des Forêts

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

**EVALUATION DES RESSOURCES
FORESTIÈRES MONDIALES 2010**

RAPPORT NATIONAL

CONGO

FRA2010/045

Rome, 2010



Le Programme d'évaluation des ressources forestières

Les forêts gérées durablement ont de nombreuses fonctions socio-économiques et environnementales particulièrement importante à l'échelle mondiale, nationale et locale. Elles jouent également un rôle crucial dans le développement durable. La possibilité de pouvoir disposer d'information fiable et à jour sur l'état des ressources forestières (non seulement par rapport à la superficie forestière et son changement, mais aussi par rapport à des variables telles que le matériel sur pied, les produits forestiers ligneux ou non ligneux, le carbone, les aires protégées, l'utilisation des forêts aux économies nationales) est essentiel pour les processus de décision des politiques et des programmes forestiers, ainsi que du développement durable, et ce à tous les niveaux.

À la demande de ses États membres, la FAO suit régulièrement l'évolution des forêts du monde, ainsi que leur gestion et utilisation, par le biais de son Programme d'évaluation des ressources forestières. L'Évaluation des ressources forestières mondiales 2010 (FRA 2010) a été demandée par le Comité des forêts de la FAO en 2007. Elle sera basée sur un processus exhaustif d'établissement de rapports nationaux et sera complétée par une enquête mondiale par télédétection. L'évaluation portera sur les sept éléments thématiques de la gestion durable des forêts comprenant des variables relatives aux cadres politiques, juridiques et institutionnels. FRA 2010 entend également contribuer au suivi de la réalisation des principaux objectifs d'ensemble relatifs aux forêts du Forum des Nations Unies sur les forêts et de l'objectif de la biodiversité de 2010 de la Convention sur la diversité biologique. La publication des résultats est prévue pour 2010.

Le Programme d'évaluation des ressources forestières est coordonné par le Département des forêts au siège de la FAO à Rome. La personne de référence est:

Mette Løyche Wilkie
Forestier principal
FAO Département des forêts
Viale delle Terme di Caracalla
Rome 00153, Italie

Courriel : Mette.LoycheWilkie@fao.org

Les lecteurs peuvent également écrire à : fra@fao.org

Pour plus d'information sur l'Évaluation des ressources forestières mondiales, veuillez consulter : (www.fao.org/forestry/fra).

CLAUSE DE NON RESPONSABILITE

La collection de Document de travail de l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) vise à refléter les activités et les progrès du Programme de FRA de la FAO. Les documents de travail ne sont pas des sources d'information faisant autorité. Ils ne traduisent pas la position officielle de la FAO et ne devraient pas servir à des fins officielles. Veuillez consulter le site web des forêts de la FAO (www.fao.org/forestry/fra) pour avoir accès à des informations officielles.

La collection des documents de travail de FRA est une tribune importante pour la diffusion rapide d'informations sur le programme de FRA. Pour signaler d'éventuelles erreurs dans les documents de travail ou fournir des commentaires pour en améliorer la qualité, les lecteurs peuvent écrire à fra@fao.org

Table des matières

INTRODUCTION.....	6
1 TABLEAU T 1 ÉTENDUE DES FORETS ET DES AUTRES TERRES BOISEES	8
2 TABLEAU T2 – REGIME DE PROPRIETE ET DROITS DE GESTION DES FORETS.....	15
3 TABLEAU T3 – DESIGNATION ET GESTION DES FORETS	21
4 TABLEAU T4 – CARACTERISTIQUES DES FORETS.....	27
5 TABLEAU T5 – ÉTABLISSEMENT DES FORETS ET REBOISEMENT	32
6 TABLEAU T6 – MATERIEL SUR PIED	34
7 TABLEAU T7 – BIOMASSE	42
8 TABLEAU T8 – STOCK DE CARBONE.....	46
9 TABLEAU T9 – INCENDIES DE FORET	49
10 TABLEAU T10 – AUTRES PERTURBATIONS INFLUENÇANT LA SANTE ET VITALITE DES FORETS.....	52
11 TABLEAU T11 – EXTRACTION DE BOIS ET VALEUR DU BOIS EXTRAIT.....	53
12 TABLEAU T12 – EXTRACTION DE PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX ET VALEUR DES PFNL EXTRAITS.....	58
13 TABLEAU T13 – EMPLOI.....	63
14 TABLEAU T14 – CADRE POLITIQUE ET JURIDIQUE.....	65
15 TABLEAU T15 – CADRE INSTITUTIONNEL	67
16 TABLEAU T16 – FORMATION ET RECHERCHE.....	69
17 TABLEAU T17 – RECOUVREMENT DES RECETTES PUBLIQUES ET DEPENSES.....	70

Rédaction du rapport et personne de référence

Le présent rapport a été rédigé par:

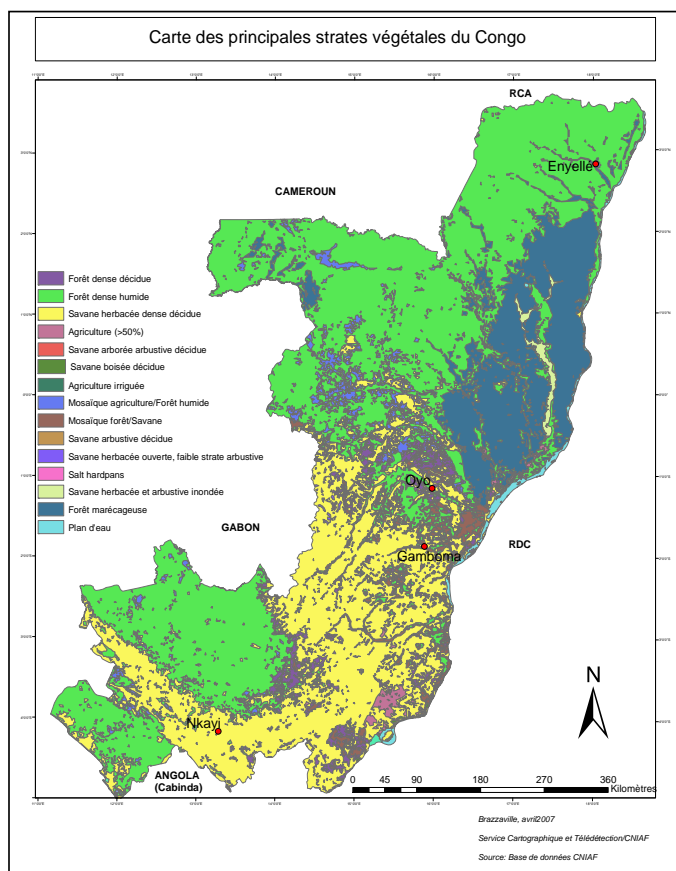
Nom	Institution / adresse	Courrier électronique
BOUNDZANGA Georges Claver	CNIAF/MEF	<i>bouzgege@yahoo.fr/ cabc_george@yahoo.fr</i>
LEMBE Gaspard	Projet OIBT/MEF	<i>lembegas@yahoo.fr</i>
BANZOUZI Jean-Claude	CNIAF/MEF	<i>kinatimasa@yahoo.fr</i>
KIMBEMBE Judace	Cellule d'Aménagement de TRABEC	<i>kimjudace@yahoo.fr</i>
TATY Pierre	SNR/MEF	<i>pierretaty@yahoo.fr</i>

Liste des abréviations

AT	= Autres terres
ATB	= Autres terres boisées
CAB	= Cabinet
CNIAF	= Centre National d’Inventaire et d’Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques
DAAF	= Direction des Affaires Administratives et Financières
DEP	= Direction des Etudes et de la Planification
DF	= Direction des Forêts
DVRF	= Direction de la Valorisation des Ressources Forestières
DME	= Diamètre Minimum d’Exploitabilité
DND	= Donnée non disponible
E	= Excellent
EFC	= Eucalyptus Fibres du Congo
F	= Faible
FAOSTAT ...	= Base de données statistiques fondamentales de la FAO
GIEC	= Groupe d’experts Intergouvernementaux sur l’Evolution du Climat
ha	= Hectare
IGN	= Institut Géographique National
IEF	= Ingénieur des Eaux et Forêts
M	= Moyen
MEF	= Ministère de l’Economie Forestière
mc	= mètre cube
OFAC	= Observatoire des Forêts d’Afrique centrale
OIBT	= Organisation Internationale des Bois Tropicaux
PFNL	= Produit forestier non ligneux
RIAT-Congo .	= Réseau International Arbres Congo (RIAT-Congo)
SEP	= Service Etudes et Projets
SNR	= Service National de Reboisement
UFA	= Unité Forestière d’Aménagement
UICN	= Union Mondiale pour la Nature
UNESCO	= Organisation des Nations Unies pour les Sciences et l’Education

Introduction

La République du Congo, qui couvre une superficie de 342.000 km² est située à cheval sur



l'équateur. Son climat est de type Guinéen forestier (chaud et humide), avec une température moyenne annuelle de 25°C et une pluviométrie abondante. La population (CNSEE -1994) est estimée à environ 3.000.000 habitants. Près de 60% de cette population est concentré dans les quatre principales villes du pays (Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie et Nkayi). La couverture forestière qui couvre près de 65% du territoire national est surtout présente dans le Nord Congo et le Sud Ouest. La savane se retrouve essentiellement dans le Centre et le Sud Est du pays. Les précipitations, bien réparties sur l'ensemble du territoire, varient entre 1200 et 1800 mm. Le relief, est très varié avec des zones basses et plates (plaines côtières du Kouilou, plateaux des cataractes, vallée du Niari) et des zones montagneuses de moyenne

altitude dans le Sud-ouest du pays et des plateaux et quelques hautes collines au Centre du pays. Le Nord Congo est constitué par une vaste plaine en partie marécageuse et encadrée par des plateaux et des collines. Le réseau hydrologique très dense est composé de cinq bassins dont deux de grande importance : le bassin du fleuve Congo et le bassin du fleuve Kouilou. Les sols sont en majorité ferrallitiques. La production forestière a dépassé le seuil de 1.500.000 m³ en 2000. Les autres prélèvements des produits forestiers portent sur le bois-énergie et les produits forestiers ligneux et non ligneux de consommation courante (gaullettes, bambous, champignons, chenilles, escargot, produits pharmaceutiques, etc.).

La loi 16-2000 du 20 Novembre 2000, portant code forestier en République du Congo, fonde la gestion durable des forêts sur la base de l'aménagement des écosystèmes forestiers. Elle vient consolider la politique forestière qui vise entre autre à :

- améliorer les connaissances des écosystèmes forestiers et promouvoir leur aménagement, en prenant en compte, non seulement le bois, mais également les autres produits forestiers ;
- promouvoir la conservation des écosystèmes forestiers et notamment la faune, à travers la création et l'aménagement des aires protégées ;
- promouvoir le développement du tourisme cynégétique et de vision ;
- transformer localement la quasi-totalité de la production grumière et diversifier la valorisation des produits de bois, notamment par l'implantation des industries à haut rendement matière ;

- promouvoir l'artisanat du bois ;
- développer la sylviculture en forêt dense (enrichissement des forêts dégradées et conduite des jeunes peuplements) et en savane (intensification des plantations industrielles et promotion des plantations villageoises) ;
- assurer la conservation des ressources en eau dans les concessions forestières ;
- renforcer les capacités nationales, notamment de l'administration des Eaux et Forêts en moyens humains et en équipement ;
- développer la coopération sous-régionale, régionale et internationale.

Le territoire national est divisé en secteur, les secteurs en zones, et les zones en unités forestières d'aménagement (UFA). Le processus d'élaboration des plans d'aménagement des concessions forestières et des aires protégées va placer le Congo dans le groupe de tête des superficies forestières aménagées par tête d'habitant. Les ressources forestières indispensables à la vie des populations contribuent pour une bonne part au développement économique, social et culturel de la République du Congo. La présente mise à jour, a permis d'actualiser et regrouper les données sur l'évaluation des ressources forestières nationales.

Dans le cadre de l'élaboration du rapport FRA-Congo 2010, amorcé et finalisé dans la période allant de Mars 2008 à Mars 2009, les données nationales de 2010 ont été obtenues par prévision. La prévision étant bien entendu l'action d'extrapoler des valeurs à une date postérieures. Ainsi pour les données de 2010, les extrapolations linéaires réalisées au moyen du logiciel « Microsoft Excel 2003 » ont été faites sur la base de trois années de référence à savoir: l'année 1990, l'année 2000 et l'année 2005.

1 Tableau T 1 Étendue des forêts et des autres terres boisées

1.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Forêt	Terres occupant une superficie de plus de 0,5 hectares avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à cinq mètres et un couvert arboré de plus de dix pour cent, ou avec des arbres capables d'atteindre ces seuils <i>in situ</i> . Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.
Autres terres boisées (ATB)	Terres n'entrant pas dans la catégorie «forêt», couvrant une superficie de plus de 0,5 hectares avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à cinq mètres et un couvert arboré de cinq-dix pour cent, ou des arbres capables d'atteindre ces seuils <i>in situ</i> , ou un couvert mixte d'arbustes, arbrisseaux et d'arbres supérieur à dix pour cent. Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.
Autres terres	Toute terre n'entrant pas dans la catégorie «forêt» ou «autres terres boisées».
Autres terres dotées de couvert d'arbres (sous-catégorie de «autres terres»)	Terres entrant dans la catégorie «autres terres», couvrant une superficie supérieure à 0,5 hectares avec un couvert arboré de plus de dix pour cent d'arbres pouvant atteindre une hauteur de cinq mètres à maturité.
Eaux intérieures	Les eaux intérieures comprennent généralement les grands fleuves, lacs et réservoirs.

1.2 Données nationales

1.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
CNIAF/MEF Imagerie satellitaire	E	Surfaces	2003-2004	Images traitées en 2004 par le projet OIBT PD 176/02 sous tutelle CNIAF
CNIAF/MEF Carte IGN au 1/100.000	M	Surfaces	1993	Données évaluées en 2004 par les services techniques du CNIAF
Service national de Reboisement (SNR), Société Eucalyptus du Congo (EFC), certains privés	M	Superficies plantations	2010	Prévisions nationales 2008-2010 en matière de boisement/reboisement

N.B : La variable « superficie des plantations » est liée à la source « SNR, EFC et autres » pour intégrer dans le FRA 2010 les prévisions de 2008 à 2010.

1.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Forêt dense sur terre ferme	Peuplement fermé avec des arbres et des arbustes atteignant diverses hauteurs. La présence des graminées sur le sol est quasi-absente. On note cependant la présence des plantes suffrutescentes et plus rarement des plantes herbacées non graminéennes à larges feuilles.
Forêt dense inondée	Formation forestière sur des sols gorgés d'eau.
Forêt secondaire claire	Peuplement ouvert avec des arbres de petite et moyenne taille dont les cimes sont plus ou moins jointives. L'ensemble du couvert laisse largement filtrer la lumière. Au sol, les graminées sont peu abondant et peuvent être mélangées à d'autres plantes suffrutescentes ou herbacées.
Plantation forestière	Peuplement forestier établi par plantation d'arbres d'essences forestières.
Mangrove	Formation forestière en bordure des eaux marines, presque entièrement composée d'arbres et d'arbustes sclérophylles sempervirentes avec des racines échasses ou des pneumatophores.
Savane arborée	La savane est reconnue comme une formation herbeuse comportant un tapis de grandes herbes graminéennes. La savane arborée est constituée d'arbres et arbustes disséminés parmi le tapis graminéen.
Savane arbustive	La savane arbustive est uniquement constituée d'arbustes disséminés parmi le tapis graminéen.
Savane herbeuse	La savane herbeuse est exclusivement constituée de tapis graminéen. Les arbres et arbustes sont totalement absents.
Terres agricoles	Substrat destiné à la production des biens agricoles (plantes cultivées, élevage).
Eaux intérieures	Ensemble des eaux continentales qui ne font pas partie des systèmes marins (rivières, fleuves, lacs, etc.).

Source : Classification de Yangambi (1956) et de l'UNESCO (1973)

La classification végétale utilisée en République du Congo s'inspire encore de la classification de Yangambi (1956). Cette classification, améliorée en 1973 par le Comité permanent de l'UNESCO, est très largement appliquée dans de nombreux travaux de classification et de cartographie de la végétation, notamment ceux relatifs à l'élaboration des plans d'aménagement des concessions forestières et des aires protégées.

1.2.3 Données de base

Deux sources de données ont été utilisées pour l'estimation des surfaces forestières, l'une privilégiant la carte IGN de 1993, l'autre des images satellitaires de 2003-2004. Les données obtenues sont les suivantes :

a)- Source carte IGN :

Catégories	Surfaces 1993 (en hectare)
Forêt dense sur terre ferme	13 558 000
Forêt dense inondée	8 472 300
Forêt claire	310 000
Plantation forestière	50 895
Mangrove	5 000
Savane arborée/arbustive	10 028 700
Savane herbeuse	1 512 500
Terres agricoles	250 000
Total des surfaces terrestres	34 187 395

Source : CNIAF sur base de la carte IGN de 1993

b)- Source images satellites :

Catégories	Surfaces 2004 (en hectare)
Forêt dense sur terre ferme	13 406 820
Forêt dense inondée	8 352 700
Forêt claire	587 460
Plantation forestière	73 500
Mangrove	5 000
Savane arborée/arbustive	10 525 200
Savane herbeuse et terres agricoles	1 129 730
Total des surfaces terrestres	34 080 410

Source : CNIAF sur base d'imagerie satellitaire de 2003-2004

1.3 Analyse et traitement des données nationales

1.3.1 Calibrage

La superficie terrestre de la République du Congo selon FAOSTAT est de 34.150.000 hectares. Cette superficie est comprise entre les données cartographiques IGN (1993) et celles de l'imagerie satellitaire (2003-2004) estimées par le CNIAF suivant les sources utilisées. [La superficie globale incluant les eaux intérieures selon FAOSTAT est de 34.200.000 hectares].

Le calcul du facteur de calibrage a été fait comme suit :

Données nationales	Données de FAOSTAT	Facteur de calibrage
Carte IGN = 34.187.395 ha	34 150 000 ha	0,99890618
Imagerie satellite = 34.080.410 ha	34 150 000 ha	1,00204194

Les données calibrées se présentent comme suit :

a)- Calibrage sur la base des données issues de la source carte IGN :

Catégories	Surfaces 1993 (en hectare)	Surfaces calibrées 1993 (en hectare)
Forêt dense sur terre ferme	13 558 000	13 543 170
Forêt dense inondée	8 472 300	8 463 033
Forêt claire	310 000	309 661
Plantation forestière	50 895	50 839
Mangrove	5 000	4 994
Savane arborée/arbustive	10 028 700	10 017 730
Savane herbeuse	1 512 500	1 510 846
Terres agricoles	250 000	249 727
Total des surfaces terrestres	34 187 395	34 150 000

Source : CNIAC sur base de carte IGN de 1993

b)- Calibrage sur la base des données issues de la source images satellites :

Catégories	Surfaces 2004 (en hectare)	Surfaces calibrées-2004 (en hectare)
Forêt dense sur terre ferme	13 406 820	13 434 196
Forêt dense inondée	8 352 700	8 369 755
Forêt claire	587 460	588 660
Plantation forestière	73 500	73 650
Mangrove	5 000	5 010
Savane arborée/arbustive	10 525 200	10 546 692
Savane herbeuse / terres agricoles	1 129 730	1 132 037
Total des surfaces terrestres	34 080 410	34 150 000

Source : CNIAC sur base d'imagerie satellitaire de 2003-2004

1.3.2 Estimation et prévision

a)- Pour les estimations de 1990, 2000 et 2005 :

Pour FRA 2005, les données issues du traitement des cartes ING différaient de 106.985 hectares des données issues du traitement des images satellites. Vu l'ancienneté des cartes IGN produites à partir des photographies aériennes anciennes des années 1980-1981, et pour des raisons de fiabilité des données, le choix de l'équipe FRA Congo a été porté sur les données de la source « Imagerie satellitaire » beaucoup plus récentes, traitées avec des outils très modernes (SIG et télédétection). De plus, la comparaison directe entre ces deux sources aboutirait à une augmentation de la superficie forestière d'environ 9000 ha/an, ce qui n'aurait pas été réaliste au vue de la situation forestière au Congo.

Les données de cet inventaire ont été reconduites sans changement pour l'année 2005, et réajustées par estimation pour 2000 et 1990, sur la base du taux de régression retenu pour le couvert forestier au Congo (17.000 hectares par an), selon FRA 2000. Au vu des réalités écologiques nationales, il a été estimé pour cette période que le taux de variation de la catégorie « Autres terres boisées » correspond à 40% du taux calculé pour la catégorie « Forêt », à savoir 6.800 hectares par an.

La variation du couvert forestier de FRA 2000 s'appuie sur les références bibliographiques suivantes :

- Année de référence: 1980 : FAO. 1981. Projet d'évaluation des ressources forestières tropicales (dans le cadre du GEMS). Les ressources forestières de l'Afrique tropicale. Deuxième partie ; Résumés par pays. FAO.
- Année de référence: 1999 : Nkeoua G., Boundzanga G.C. 1999. Evaluation des ressources forestières du Congo. Projet GCP/INT/679/EC - EC-FAO Partnership (1998-2000).

Les estimations ont été calculées par extrapolation linéaire de l'année 1980 et 1999, jusqu'à l'année 2000 après reclassement des classes nationales (voir paragraphe suivant).

b)- Pour les estimations de 2010 :

Pour FRA 2010, les données s'appuient également sur les références de la source « imagerie satellitaire ».

Catégories de FRA	Superficie 1990 (ha)	Superficie 2000 (ha)	Superficie 2005 (ha)	Superficie 2010 (ha)
Forêts	22 726 271	22 556 271	22 471 271	22 410 682
Autres terres boisées	10 648 692	10 580 692	10 546 692	10 512 692

Les données de 2010 ont été obtenues par extrapolation linéaire des valeurs issues des années : 1990 ; 2000 et 2005. En effet, L'équipe FRA Congo a utilisé le même taux de régression retenu pour le couvert forestier au Congo que pour les précédentes évaluations (17.000 hectares par an pour les forêts et 6.800 hectares pour les ATB). Aux résultats de 2010, il a été ajouté les prévisions nationales de 2008 à 2010 en matière de boisement/reboisement établies à 24.411 hectares (SNR¹: 9.000 hectares, EFC : 12.000 hectares et privés : 3.411 hectares).

1.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Pour le reclassement, le pourcentage de classe nationale appartenant à la catégorie de FRA se présente comme suit :

a)- Reclassement sur la base des données issues de la source carte IGN :

Utilisation des terres nationales	Pourcentage de classe nationale appartenant à la classe FRA			
	Forêts	Autres terres boisées	Autres terres	Eaux intérieures
Classes 1993 (Source carte IGN)				
Pourcentage	%	%	%	%
Forêt dense sur terre ferme	100	-	-	-

¹ Pour le SNR, il a été considéré les prévisions du SNR et celles de la Journée Nationale de l'arbre.

Forêt dense inondée	100	-	-	-
Forêt claire	100	-	-	-
Savane arborée/arbustive	-	100	-	-
Plantations	100	-	-	-
Mangrove	100	-	-	-
Savane herbeuse	-	-	100	-
Zones agricoles et autres	-	-	100	-

Toutes les plantations de savanes sont rentrées dans la catégorie « forêt » de FRA. Elles répondent toutes aux critères de superficie (> à 0,5 ha), de hauteur des arbres (> à 5 m) et de taux de couverture du sol (> à 10%).

b)- Reclassement sur la base des données issues de la source images satellites :

Utilisation des terres nationales	Pourcentage de classe nationale appartenant à la classe FRA			
	Forêts	Autres terres boisées	Autres terres	Eaux intérieures
Classes 2004 (source images satellite)				
Pourcentage	%	%	%	%
Forêt dense sur terre ferme	100	-	-	-
Forêt dense inondée	100	-	-	-
Forêt claire	100	-	-	-
Savane arborée/arbustive	-	100	-	-
Plantations	100	-	-	-
Savane herbeuse et terres agricoles	-	-	100	-
Mangrove	100	-	-	-

Toutes les plantations de savanes sont rentrées dans la catégorie « forêt » de FRA. Elles répondent toutes aux critères de superficie (> à 0,5 ha), de hauteur des arbres (> à 5 m) et de taux de couverture du sol (> à 10%).

1.4 Données à insérer dans le tableau T1

Catégories de FRA 2010	Superficie (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Forêt	22 726	22 556	22 471	22 411
Autres terres boisées	10 649	10 581	10 547	10 513
Autres terres	775	1 013	1 132	1 226
dont dotées de couvert d'arbres (*)	ND	ND	ND	ND
Eaux intérieures	50	50	50	50
TOTAL	34 200	34 200	34 200	34 200

N.B : (*) Données incluses dans les autres catégories et non disponibles.

1.5 Commentaires au tableau T1

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Forêt	La définition sus mentionnée est bel et bien an adéquation avec les données du tableau du point 1.4 ci-dessus.	Les forêts prises en compte intègrent bien les critères de superficie (> à 0,5 hectare) de hauteur des arbres (> à 5 mètres) et de couvert arboré (> à 10%). Les terres à vocation agricole ou urbaine prédominantes ne sont pas prises en compte.
Autres terres boisées	La définition sus mentionnée est bel et bien an adéquation avec les données du tableau 1 ci-dessus.	Les terres pris en compte intègrent bien les critères de superficie (> à 0,50 hectares), de hauteur des arbres (> à 5 mètres) et de couvert arboré (5-10%). Les terres à vocation agricole ou urbaine prédominantes ne sont pas prises en compte.
Autres terres	La définition sus mentionnée est bel et bien en adéquation avec les données du tableau 1 ci-dessus.	Cette catégorie n'a pas pris en compte les terres qui entrent dans la catégorie «forêt» ou «autres terres boisées».
Autres terres dotées de couvert d'arbres	La définition de cette catégorie est bien précise. Mais au stade actuel n'a pas bien distinct bel et bien an adéquation avec les données du tableau 1 ci-dessus.	La base de données actuelle ne permet pas de différencier de façon précise cette catégorie.
Eaux intérieures	La définition sus mentionnée est bel et bien an adéquation avec les données du tableau 1 ci-dessus.	Toutes les eaux intérieures du pays ont été prises en compte.

Comme indiqué dans les commentaires formulées à la suite de l'interprétation des cartes IGN et images satellites, seules les données des images satellites beaucoup plus récentes et plus fiables ont été prises en compte dans l'estimation des données sur le couvert forestier.

Les données de 2010 ont été obtenues par extrapolation linéaire des valeurs issues des années : 1990 ; 2000 et 2005 et ajustée avec le reboisement/boisement entre 2005 et 2010.

Année prévue pour l'achèvement de l'inventaire national en cours/planifié, et/ou de l'enquête nationale par télédétection/cartographie	
Inventaire de terrain	2010
Enquête par télédétection/cartographie	Néant

Les données de l'inventaire forestier national ne pourraient être disponibles qu'à partir de l'année 2010. Cet inventaire ne porte pas sur des enquêtes par télédétection. Celles-ci ont été prévues dans le cadre du projet FORAF financé par l'Union Européenne en appui à l'Observatoire des Forêts d'Afrique centrale (OFAC). Elles seront disponibles dans les versions 2008 et 2010 du rapport sur l'état des forêts d'Afrique Centrale.

2 Tableau T2 – Régime de propriété et droits de gestion des forêts

2.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Propriété publique	Forêt appartenant à l'État; à des unités administratives de l'administration publique; à des institutions ou sociétés appartenant à l'administration publique.
Propriété privée	Forêt appartenant à des particuliers, familles, coopératives privées, collectivités, sociétés et autres entités commerciales, institutions religieuses et établissements d'enseignement, caisses de retraite ou fonds de placement, ONG, associations pour la conservation de la nature et autres institutions privées.
Particuliers (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à des particuliers et des familles.
Entités et institutions commerciales privées (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à des sociétés, coopératives, compagnies et autres entités commerciales ainsi qu'à des organisations privées tels que les ONG, les associations pour la conservation de la nature, les institutions religieuses privées, les établissements d'enseignement, etc.
Collectivités locales (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à un groupe de particuliers au sein d'une même collectivité, vivant à l'intérieur ou à proximité de la zone forestière en question. Les membres de la collectivité sont des co-propriétaires partageant les droits et devoirs exclusifs, et les bénéfices obtenus contribuent au développement de la collectivité.
Collectivités indigènes/tribales (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant aux collectivités de populations indigènes ou tribales.
Autres formes de propriété	Autres formes de régimes de propriété ne rentrant pas dans les catégories précédentes. Sont également incluses les aires dont la propriété n'est pas définie ou est contestée.
Catégories liées au détenteur de droits de gestion des ressources forestières publiques	
Administration publique	L'administration publique (ou institutions ou sociétés appartenant à l'administration publique) maintient les droits et les responsabilités de gestion dans les limites spécifiées par la loi.
Particuliers/ménages	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière aux particuliers ou aux ménages à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Institutions privées	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière à des sociétés, à d'autres entités commerciales, à des coopératives privées, à des institutions et associations privées à but non-lucratif, etc. à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Collectivités	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière aux collectivités locales (y compris les collectivités indigènes ou tribales) à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Autres formes de droits de gestion	Les forêts pour lesquelles la cession des droits de gestion n'entre pas dans les catégories susmentionnées.

2.2 Données nationales

2.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Centre National d'Inventaire et d'Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques (CNIAF du MEF)	M	Superficies publiques, privées	2004	Images satellites traitées en 2004 par la CNIAF (projet PD 176/02)
Direction des Forêts (DF/MEF)	M	Superficies publiques, privées	2004	Images satellites traitées en 2004 par le projet PD 176/02
Cellules d'Aménagement des sociétés forestières	M	Superficies publiques, privées	2006	Images satellites traitées en 2003 ; 2004 ; 2005 et 2006 par les Cellules d'Aménagement des sociétés forestières.

2.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Forêts du domaine privé de l'Etat	Forêts appartenant à l'Etat et qui a fait l'objet d'un classement par décret pris en Conseil des ministres. Elles comprennent : les forêts de protection, les forêts de conservation naturelle, les forêts de production, les forêts récréatives et les forêts expérimentales.
Forêt de commune ou de collectivité locale	Forêt qui a fait l'objet d'un classement au profit d'une commune ou d'une collectivité par décret pris en Conseil des ministres, ou à la suite de la plantation que la commune ou la collectivité a effectuée sur un terrain lui appartenant ou d'un transfert de propriété du domaine de l'Etat opéré par celui-ci au bénéfice de cette collectivité. Ces forêts entrent dans le domaine privé des collectivités.
Forêts privées	Forêts qui se trouvent sur des terrains appartenant à des personnes physiques individuellement ou en indivision ou à des personnes morales de droit privé. Le domaine forestier des personnes privées comprend : les forêts privées et les plantations forestières privées.

2.2.3 Données de base

Classe nationale	Superficie forestière (hectares)
Forêts du domaine privé de l'Etat	22 410 682
Forêts de commune ou des collectivités locales	0
Forêts privées	0

Ces données se réfèrent à l'année 2010. Les valeurs nulles (données relatives aux forêts des communes ou des collectivités locales et aux forêts privées) indiquent simplement qu'à la date de publication de ce rapport :

- aucune forêt n'a fait l'objet d'un classement au profit d'une commune ou d'une collectivité par décret pris en Conseil des ministres, ou à la suite de la plantation que la commune ou la collectivité a effectuée sur un terrain lui appartenant ou d'un transfert de propriété du domaine de l'Etat opéré par celui-ci au bénéfice de cette collectivité. Ces forêts sont bien reconnues par la loi 16-2000 du 20 Novembre 2000 (article 11) portant code forestier ;
- ou encore, les forêts qui se trouvent sur des terrains appartenant à des personnes physiques individuellement ou en indivision ou à des personnes morales de droit privé (article 34, loi 16-2000 du 20 Novembre 2000 portant code forestier), n'ont conformément à certaines dispositions de la loi 16-2000 portant code forestier, fait l'objet d'une reconnaissance des droits des propriétaires par l'Etat sur la base de titres fonciers ou de droits fonciers coutumiers.

L'ensemble de la forêt congolaise est donc de propriété publique. Dans le cas précis de la République du Congo, l'Etat qui s'est totalement désengagée de la production forestière en 1990, n'a cédé les droits et les responsabilités de gestion forestière qu'aux sociétés privées à travers de accords de gestion à long terme. Les autres particuliers ne bénéficient que des droits de prélever quelques pieds à travers les permis spéciaux dont la validité ne dépasse pas les six (6) mois.

En 2000, la superficie des forêts de production² dont la gestion était est cédée aux sociétés forestières à capitaux privées était de 8.997.413 hectares. Depuis 2005 elle est passée à 13.040.696 hectares. En 1990, cette superficie était de 5.928.054 hectares.

2.3 Analyse et traitement des données nationales

2.3.1 Calibrage

Il n'y a pas eu de calibrage.

2.3.2 Estimation et prévision

Les estimations faites au Tableau T1 ont été reconduites pour le tableau T2.

2.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Il n'y a pas eu de reclassement.

² Il s'agit des superficies issues de la base de données SIG du CNIAF. Les données SIG diffèrent de celles publiées dans les arrêtés..

2.4 Données à insérer dans le tableau T2

Tableau 2a - Propriété des forêts

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Propriété publique	22 726	22 556	22 471
Propriété privée	0	0	0
...dont appartenant à des particuliers	-	-	-
...dont appartenant à des entités et institutions commerciales privées	-	-	-
...dont appartenant à des collectivités locales	-	-	-
...dont appartenant à des collectivités indigènes /tribales	-	-	-
Autres formes de propriété	0	0	0
TOTAL	22 726	22 556	22 471

Est-ce que la propriété des arbres coïncide avec la propriété de la terre sur laquelle ils se trouvent?	X	Oui
		Non
En cas de réponse négative , veuillez décrire ci-dessous en quoi elles diffèrent:		

Conformément aux dispositions de l'article 36 du code forestier actuel (loi 16-2000 du 20 Novembre 2000), toute personne physique, de nationalité congolaise ou étrangère, ou personne morale de droit congolais qui plante des arbres forestiers sur un terrain relevant du domaine forestier non permanent acquiert la jouissance exclusive du terrain planté et la propriété des arbres qui s'y trouvent (sous réserve des droits des tiers ou que le nombre des arbres plantés excède celui des arbres ne résultant pas de la plantation ou encore que les limites du terrain planté soient clairement matérialisées). Ces droits acquis cessent avec le défrichement du terrain, l'abandon ou le dépérissement du peuplement (article 37 code forestier). Il revient aux titulaires de ces droits font constater la plantation par l'administration des eaux et forêts.

Tableau 2b - Détenteur des droits de gestion des forêts publiques

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Administration publique	16 798	13 558	9 430
Particuliers	0	0	0
Sociétés et institutions privées	5 928	8 998	13 041
Collectivités	0	0	0
Autre	0	0	0
TOTAL	22 726	22 556	22 471

Les superficies des forêts publiques indiquées dans la ligne de l'Administration publique sont celles qui sont soit affectées à la conservation de la biodiversité (cas des aires protégées³), soit mis en défens ou retournées au domaine public, en attendant d'éventuels classements ou affectations.

Les sociétés privées gèrent les superficies de forêts de production concédées par les pouvoirs publics sur la base des conventions d'aménagement et de transformation (CAT) et/ou de convention de transformation industrielle (CTI).

Les collectivités locales ne sont pas encore détentrices de forêts. Le domaine forestier de l'Etat n'est pas encore défini pour une affectation effective des forêts aux collectivités et aux communes.

2.5 Commentaires au tableau T2

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Propriété publique	La loi 16-2000 portant code forestier précise que la propriété publique correspond au domaine forestier de l'Etat. Ce domaine qui comprend le domaine forestier permanent et le domaine forestier non permanent est constitué de forêts appartenant à l'Etat, aux collectivités locales et autres personnes morales publiques.	En attendant la définition du domaine forestier permanent et la reconnaissance des titres fonciers en cours de légalisation, les seules données nationales en vigueur sont celles du tableau 2a sur la propriété des forêts (page 20 ci-dessus).
Propriété privée	La loi 16-2000 du 20 Novembre 2000, portant code forestier, reconnaît désormais le domaine forestier des personnes privées. Suivant l'article 3 de cette loi, ce domaine est constitué de forêts naturelles et de plantations forestières privées.	En attendant la reconnaissance des titres fonciers en cours de légalisation, les seules données nationales en vigueur sont celles du tableau 2a sur la propriété des forêts (page 20 ci-dessus).
Autres formes de propriété	Il n'existe pas encore d'autres formes de propriété. Les forêts de communes ou des collectivités locales font partie du domaine forestier de l'Etat.	En attendant la modification du code forestier actuel, les seules données nationales en vigueur sont celles du tableau 2a sur la propriété des forêts (page 20 ci-dessus).
Droits de gestion	Les seuls droits de gestion qui n'entrent pas dans les deux principales catégories ci-dessus indiquées sont les droits coutumiers qui s'interposent en de nombreux cas aux dispositions légales.	En attendant la modification du code forestier actuel, les seules données nationales en vigueur sont celles du tableau 2a sur la propriété des forêts (page 20 ci-dessus).

Autres commentaires généraux au tableau

Jusqu'à la fin de l'année 2000, les forêts et les autres terres boisées de la République du Congo appartenaient exclusivement à l'Etat. C'est avec la loi 16-2000 du 20 Novembre 2000, portant nouveau code forestier, que le domaine forestier des personnes privées a été reconnu (article 3). Ce domaine forestier des personnes privées comprend :

³ Il s'agit des superficies des aires protégées couverte de forêts telles qu'indiquées dans la base de données du CNIAF.

- les forêts privées ;
- et les plantations forestières privées.

Cette disposition complète l'acte de la conférence nationale souveraine sur la propriété privée. Il reste à ce que les ayants droits finalisent le processus d'immatriculation et le formalisation des titres fonciers. Ce qui aiderait à mieux délimiter les superficies appartenant au domaine forestier des personnes privées. A ce jour, il n'existe aucune information fiable et disponible, pour déterminer sans ambiguïté les superficies des forêts et des autres terres boisées consacrées à la propriété privée.

3 Tableau T3 – Désignation et gestion des forêts

3.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Fonction désignée principale	La fonction principale ou objectif de gestion assignée par ordonnance juridique, décision documentée du propriétaire/administrateur, ou évidence fournie à travers des études documentées des pratiques de gestion forestière et utilisation habituelle.
Aires protégées	Aires spécialement affectées à la protection et au maintien de la diversité biologique, et des ressources naturelles et culturelles associées, dont la gestion a été envisagée par des moyens légaux ou autres moyens efficaces.
Catégories de fonctions désignées principales	
Production	Superficie forestière principalement affectée à la production de bois, de fibres, de bioénergie et/ou de produits forestiers non ligneux.
Protection du sol et de l'eau	Superficie forestière principalement affectée à la protection du sol et de l'eau.
Conservation de la biodiversité	Superficie forestière principalement affectée à la conservation de la diversité biologique. Inclut, mais pas uniquement, les superficies affectées à la conservation de la biodiversité à l'intérieur des aires protégées.
Services sociaux	Superficie forestière principalement affectée à la fourniture de services sociaux.
Usages multiples	Superficie forestière principalement affectée à plus d'une fonction et pour laquelle aucune de ces fonctions ne peut être considérée comme étant la fonction dominante.
Autre	Superficie forestière principalement affectée à une fonction autre que la production, la protection, la conservation, les services sociaux ou les usages multiples.
Aucune fonction / fonction inconnue	Pas de fonction désignée spécifique ou fonction désignée inconnue.
Catégories spéciales de désignation et gestion	
Superficie de domaine forestier permanent (DFP)	Superficie forestière désignée à être maintenue comme forêt et qui ne peut pas être convertie à d'autres utilisations.
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	Superficie forestière se trouvant à l'intérieur d'aires protégées officiellement établies, indépendamment des finalités pour lesquelles ces aires protégées ont été établies.
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts	Superficie sur laquelle les activités autorisées se feront de manière à éviter sa destruction, à assurer sa pérennité, son extension et son exploitation dans des conditions rationnelles. Elle répond aux principes de développement durable, de conservation des peuplements forestiers et de la diversité biologique.
Superficie forestière avec un plan d'aménagement	Superficie forestière soumise à un plan d'aménagement à long-terme (vingt ans au moins) documenté, présentant des objectifs de gestion déterminés et faisant l'objet d'une révision régulière.

3.2 Données nationales

3.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Centre National d'Inventaire et d'Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques (CNIAF du MEF)	M	Superficies des fonctions des F et des ATB	2000 2004	Images satellites traitées en 2004 par la CNIAF (projet PD 176/02)
Direction des Forêts (DF/MEF)	M	Superficies des fonctions des F et des ATB	2000 2004	Images satellites traitées en 2004 par le projet PD 176/02
Cellules d'Aménagement des sociétés forestières	M	Superficies publiques, privées	2006	Images satellites traitées en 2003 ; 2004 ; 2005 et 2006 par les Cellules d'Aménagement des sociétés forestières.

3.2.2 Classement et définitions

La classification et les définitions sont les mêmes que celles du FRA.

3.2.3 Données de base

Classes nationales	Superficie (ha) en 1990		
	FORETS	AUTRES TERRES BOISEES	TOTAUX
Production	19 833 844	0	19 833 844
Protection des sols et des eaux	*	*	*
Conservation de la biodiversité	990 547	457 280	1 447 827
Usages multiples	1 665 229	10 430 517	12 095 746
TOTAL	22 489 620	10 887 797	33 377 417

Source : CNIAF/DF (MEF)

N.B : * = données incluses dans les superficies de la classe « Conservation de la biodiversité » et/ou de la classe « usages multiples ». Ces données ne sont pas encore formellement établies pour déterminer de façon exhaustive la classe « protection des sols et des eaux ».

3.3 Analyse et traitement des données nationales

3.3.1 Calibrage

Le calibrage a été fait sur la base des données du tableau T1. Le calcul du facteur de calibrage a donné les résultats suivants :

Données nationales (1990)	Données du tableau T1 (1990)	Facteur de calibrage
Forêts = 22 489 620 ha	22 726 271 ha	1,010522677
A T B = 10 887 797 ha	10 648 692 ha	0,9780392

Les données calibrées se présentent comme suit :

Classes nationales	Superficie (ha) en 1990		
	FORETS	AUTRES TERRES BOISEES	TOTAUX
Production	20 042 549	0	20 042 549
Protection des sols et des eaux	*	*	*
Conservation de la biodiversité	1 000 970	447 238	1 448 208
Usages multiples	1 682 752	10 201 454	11 884 206
TOTAL	22 726 271	10 648 692	33 374 963

N.B : (*) = données incluses dans les superficies de la classe « Conservation de la biodiversité » et/ou de la classe dite « usages multiples ». Ces données ne sont pas encore formellement établies pour déterminer de façon exhaustive la classe « protection des sols et des eaux ».

3.3.2 Estimation et prévision

Les estimations faites au Tableau T1, couplées au tableau des données calibrées de 1990 ci-dessus, ont servi de base pour déterminer les chiffres des années 2000 et 2005, figurant dans le tableau ci-après.

Pour les années 2000 et 2005, les affectations des superficies suivant les quatre principales classes indiquées ont été faites en fonction des données des différentes unités forestières d'aménagement (UFA), consacrées soit à la « production », soit à la « conservation de la biodiversité ». Suivant les différents arrêtés ministériels en vigueur, définissant les Unités Forestières d'Aménagement (UFA) :

- en 2000, des regroupements ont été réalisés pour déterminer les superficies à affecter à chaque catégorie nationale, telles qu'indiquées dans la colonne 2000 du tableau ci-dessus ;
- en 2005, des regroupements ont été réalisés pour déterminer les superficies à affecter à chaque catégorie nationale, telles qu'indiquées dans les colonnes 2005 des tableaux T3a et T3b ci-dessous.

Les données de 2010 du tableau 3a ont été obtenues par extrapolation linéaire des valeurs issues des années : 1990 ; 2000 et 2005.

Les données du tableau 3b ont été obtenues sur la base du plan d'opération de l'Administration Forestière pour la période 2008-2010.

- La superficie du domaine forestier permanent est de 15.203.000 hectares depuis 1990 et est constante jusqu'à aujourd'hui.
- Les données concernant la superficie forestière à l'intérieur des aires protégées sont disponibles, mais demeurent pas assez précises faute de données réelles susceptibles d'établir les éventuels ajustements sur la base des outils modernes du SIG.

- La superficie soumise à une gestion durable des forêts est celle des unités forestières d'aménagement (UFA).
- La superficie forestière avec un plan d'aménagement correspond à celle fixée par les textes en vigueur (arrêtés). Il s'agit particulièrement des plans d'aménagement pour les concessions forestières.

3.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Il n'y a pas eu de reclassement.

3.4 Données à insérer dans le tableau T3

Tableau 3a – Fonction principale désignée

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Production	20 042	19 892	19 817	19 768
Protection du sol et de l'eau (*)	0	0	0	0
Conservation de la biodiversité	1 001	994	990	986
Services sociaux	0	0	0	0
Usages multiples	1 683	1 670	1 664	1 657
Autre (spécifier la fonction dans les commentaires au tableau)	0	0	0	0
Aucune fonction / fonction inconnue	0	0	0	0
TOTAL	22 726	22 556	22 471	22 411

N.B : (*) Données incluses dans les autres catégories.

Tableau 3b – Catégories spéciales de désignation et gestion

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Superficie de domaine forestier permanent	15 203	15 203	15 203	15 203
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	1 001	994	990	986
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts ¹⁾	10 000	11 000	13 559	15 203
Superficie forestière avec un plan d'aménagement	0	0	267	5 417

3.5 Commentaires au tableau T3

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Production	Les données de cette classe prennent en compte l'ensemble des superficies forestières ayant pour vocation principale la production soutenue des bois d'œuvre.	-

Protection du sol et de l'eau	Les données de cette classe prennent en compte les superficies des séries de protection affectées dans le cadre des plans d'aménagement forestier en cours d'élaboration. Données incluses dans les autres catégories.	Elles seront améliorées au fur et à mesure de l'évolution du processus de mise en place des plans d'aménagement forestier.
Conservation de la biodiversité	Les données de cette classe prennent en compte les superficies affectées à la conservation de la biodiversité, notamment la faune dans les aires protégées.	-
Services sociaux	Les données de cette classe sont incluses dans les superficies des classes « production » « protection du sol et des eaux » et « conservation de la biodiversité ».	Au stade actuel de la collecte des données, il est difficile de déterminer de façon exhaustive les données relatives à cette classe.
Usages multiples	Les données de cette classe sont incluses dans les superficies des classes « production » « protection du sol et des eaux » et « conservation de la biodiversité ».	Au stade actuel de la collecte des données, il est difficile de déterminer de façon exhaustive les données relatives à cette classe.
Autre (spécifier la fonction dans les commentaires au tableau)	Sans objet	Au stade actuel de la collecte des données, il est difficile de déterminer de façon exhaustive les données relatives à cette classe.
Aucune fonction / fonction inconnue	Sans objet	Au stade actuel de la collecte des données, il est difficile de déterminer de façon exhaustive les données relatives à cette classe.
Superficie de domaine forestier permanent	Le domaine forestier permanent tel que défini à l'article 5 de la loi 16-2000 portant code forestier comprend les forêts et les périmètres classés, les forêts, inventoriées et/ou affectées à la production forestière.	Cette superficie provisoirement fixée par les textes en vigueur (arrêtés) est celle indiquée dans le tableau T3b ci-dessus. Par assimilation de vocable, le domaine forestier de l'Etat (domaine forestier permanent) existait en 1990 avec cette même superficie
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	Sans objet	Au stade actuel de la collecte des données, il est difficile de déterminer de façon exhaustive les données relatives à cette classe.
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts ¹⁾	Ces superficies sont toutes celles qui composent les unités forestières d'aménagement (UFA). Ces UFA constituent des unités de base pour l'exécution des tâches d'aménagement, de gestion, de conservation, de reconstitution et de production.	-
Superficie forestière avec un plan d'aménagement	Superficie forestière soumise à un plan d'aménagement à long-terme (vingt ans au moins) documenté, présentant des objectifs de gestion déterminés et faisant l'objet d'une révision régulière.	Cette superficie provisoirement fixée par les textes en vigueur (arrêtés) est celle indiquée dans le tableau T3b ci-dessus.

Autres commentaires généraux au tableau

Les principales sources bibliographiques demeurent : les arrêtés définissant les UFA à partir desquels ont été calculé : les superficies affectées à la production du bois d'œuvre, les superficies affectées à la conservation de la biodiversité et autres. En attendant les clarifications des zones à affecter à la protection des sols et des eaux, l'équipe FRA s'est limitée aux données bien connues des zones sus-indiquées.

La réalité des forêts tropicales denses d'Afrique Centrale, fait qu'il n'y a généralement pas d'espace forestier affecté à une fonction unique. C'est le cas des forêts et autres terres boisées de la République du Congo. Ainsi, plusieurs fonctions cohabitent avec fonction principale affichée pour la gestion des ressources forestières et/ou fauniques.

Avec la mise en œuvre des programmes d'élaboration des plans d'aménagement forestier en cours, ces différentes catégories seront mieux connues, surtout en termes d'étendue (superficie). Pour le FRA 2010, dix concessions forestières couvrant 5.416.774 hectares⁴ soit environ 35 % du domaine forestier permanent, disposent de plans d'aménagement forestier. D'ici à l'an 2015, le Congo aura près de 12 millions d'hectares aménagés, soit 78% de ce domaine forestier permanent. Ce qui permettra d'avoir une bonne lisibilité notamment sur :

- la connaissance de la diversité biologique du milieu (bois, faune, PFNL, etc) ;
- le zonage et l'affectation des terres du domaine forestier national (séries de production des bois d'œuvre pour le développement industriel, séries de protection pour la sauvegarde des sols et des eaux, séries de conservation pour la sauvegarde de la biodiversité, série de développement communautaire pour la réduction de la pauvreté et l'implication des populations aux revenus tirés de la forêt, etc) ;
- la cartographie de la forêt (cartes de stratification forestière, cartes de base avec positionnement des limites, cartes historiques des activités de l'exploitation forestière ou autres, cartes d'occupation des sols, cartes des zones à risque, cartes des différentes séries de l'aménagement, etc.).

L'objectif visé dans la mise en œuvre de ces programmes d'inventaires forestiers étant d'obtenir des résultats précis, tolérant au moins 10% d'erreur relative au seuil de probabilité de 95%.

⁴ Superficie SIG issue de la base de données du CNIAF.

4 Tableau T4 – Caractéristiques des forêts

4.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme / catégorie	Définition
Forêt naturellement régénérée	Forêt à prédominance d'arbres établis par régénération naturelle.
Espèce introduite	Une espèce, sous-espèce ou taxon inférieur se trouvant <u>en-dehors</u> de son aire de répartition naturelle (passée ou actuelle) et de dissémination potentielle (par ex. en-dehors de l'aire qu'elle occupe naturellement, ou pourrait occuper, sans introduction directe ou indirecte et ou intervention humaine).
Catégories de caractéristiques	
Forêt primaire	Forêt naturellement régénérée d'espèces indigènes où aucune trace d'activité humaine n'est clairement visible et où les processus écologiques ne sont pas sensiblement perturbés.
Autre forêt naturellement régénérée	Forêt naturellement régénérée où les traces d'activité humaine sont clairement visibles.
Autre forêt naturellement régénérée d'espèces introduites (<i>sous-catégorie</i>)	Autre forêt naturellement régénérée où les arbres sont à prédominance d'espèces introduites
Forêt plantée	Forêt à prédominance d'arbres établis par plantation et/ou ensemencement délibéré.
Forêt plantée d'espèces introduites (<i>sous-catégorie</i>)	Forêts plantées où les arbres plantés/semés sont à prédominance d'espèces introduites.
Catégories spécifiques	
Plantations d'hévéas	Superficie forestière présentant des plantations d'hévéas.
Mangroves	Superficie de forêt et autres terres boisées présentant une végétation de mangroves.
Bambou	Superficie de forêt et autres terres boisées présentant une végétation à prédominance de bambous.

4.2 Données nationales

4.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Centre National d'Inventaire et d'Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques (CNIAF/MEF)	M	Superficies des fonctions des F et des ATB	2000 2008	-
Direction des Forêts (DF/MEF) et Cellules d'Aménagement	M	Superficies des fonctions des F et des ATB	2000 2008	-

4.2.2 Classement et définitions

En l'absence de classes nationales, la classification et les définitions sont les mêmes que celles du FRA 2005.

4.2.3 Données de base

Classes nationales	Superficie (hectares) en 1990		
	FORETS	AUTRES TERRES BOISEES	TOTAUX
Primaire	7 480 734	0	7 480 734
Secondaire (Autre forêts naturellement régénérées)	14 990 844	10 887 797	25 878 641
Plantation de production	50 895	0	50 895
TOTAL	22 522 473	10 887 797	33 410 270

Source : CNIAF/DF (MEF)

La superficie des forêts du tableau ci-dessus correspond à celles des unités forestières d'aménagement (UFA) définies par les textes en vigueur. Elle prend en compte :

- les superficies encore intactes des forêts naturelles (forêt dense sur terre ferme, forêt dense inondée, forêt claire et mangrove), qui entrent dans la catégorie de « **forêt primaire** »;
- les superficies de forêts naturelles (forêt dense sur terre ferme, forêt dense inondée, forêt claire et mangrove) déjà parcourues par les activités humaines (exploitation forestière, exploitation agricole, etc.), qui entrent dans la catégorie de « **forêt secondaire** » ou « Autre forêts naturellement régénérées » ;
- et les plantations.

Pour les plantations :

Catégories de FRA	1990	2000	2005
	Moyenne (ha/an) 1988 - 1992	Moyenne (ha/an) 1998 - 2002	Moyenne (ha/an) 2003 - 2007
Boisement (SNR, EFC et privés)	3 218	2 432	847
Reboisement (SNR)	14	235	66

Sources : Base de données SNR et EFC, 2008.

4.3 Analyse et traitement des données nationales

4.3.1 Calibrage

Le calibrage a été fait sur la base des données 1990 du tableau T1. Le calcul du facteur de calibrage a donné les résultats suivants :

Données collectées	Données du tableau T1	Facteur de calibrage
Forêts = 22.522.473 ha	22 726 271 ha	1,00904865

Les données calibrées concernant la partie « forêt » pour 1990 sont les suivantes :

Classes nationales	Superficie calibrées 1990 (ha) - Forêts	Ratios (%)
Primaire	7 548 425	33,21
Secondaire (Autre forêts naturellement régénérées)	15 126 491	66,56
Plantation de production	51 356	0,23
TOTAL	22 726 271	100,00

4.3.2 Estimation et prévision

Les données 1990 sont utilisées directement.

Estimations pour 2000 et 2005 : Les pourcentages des catégories de « forêt primaire », de « forêt secondaire » ou « Autre forêts naturellement régénérées » et de « plantation de production » tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus, ont été appliqués aux superficies des catégories FRA résultant dans T1 pour les années 2000, 2005 et 2010.

Catégories nationales	1990	2000	2005	2010
	Forêts (ha)	Forêts (ha)	Forêts (ha)	Forêts (ha)
Primaire	7 548 425	7 490 938	7 462 709	7 435 494
Secondaire	15 126 491	15 013 454	14 956 878	14 900 188
Plantation de production	51 356	51 879	51 684	75 000
TOTAUX	22 726 271	22 556 271	22 471 271	22 410 682

Du fait des prévisions de plantations 2009-2010 de 24.410.682 hectares, les proportions ont changé pour 2010 entre les différentes catégories. Les données de 2010 ont donc été obtenues par extrapolation linéaire des valeurs issues des années 2000 et 2005.

La forte différence observée dans la superficie des forêts plantées est donc due à ces plantations prévues.

4.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

La forêt « secondaire » qui découle de la modification de la forêt primaire, a été reclassée, selon la catégorie FRA, en « Autre forêts naturellement régénérées ». Toutes les zones primaires déjà parcourues par l'exploitation forestière et les autres activités humaines (agriculture notamment) sont soustraites des superficies de forêts primaires pour être versées comme superficies complémentaires de forêts secondaires.

4.4 Données à insérer dans le tableau T4

Tableau 4a

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Forêt primaire	7 548	7 492	7 464	7 436
Autres forêts naturellement régénérées	15 127	15 013	14 956	14 900
...dont d'espèces introduites	*	*	*	*
Forêt plantée	51	51	51	75
...dont d'espèces introduites	*	*	*	*
TOTAL	22 726	22 556	22 471	22 411

N.B : (*) Données incluses dans les autres catégories et non disponibles.

Tableau 4b

Catégories de FRA 2010	Superficie (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Plantations d'hévéas (forêt)	DND	DND	DND	DND
Mangroves (forêt et ATB)	DND	DND	5.01	5.002
Bambous (forêt et ATB)	DND	DND	DND	DND

A défaut des données fiables sur les superficies des mangroves des années antérieures à 2005, la prévision 2010 a été calculée sur la base du taux de déforestation annuel estimé à 0,03%⁵.

4.5 Commentaires au tableau T4

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Forêt primaire	Cette superficie prend en compte : les superficies encore intactes des forêts naturelles (forêt dense sur terre ferme, forêt dense inondée, forêt claire et mangrove).	-
Autre forêt naturellement régénérée	Cette superficie prend en compte les superficies déjà parcourues par les activités humaines (exploitation forestière, exploitation agricole, etc).	-
Forêt plantée	Cette catégorie prend en compte les peuplements mis en place pour la production du bois-énergie, du bois d'œuvre industriel, du bois pour la pâte à papier et les poteaux de ligne, etc.	L'effort national en matière de reboisement ne se limite particulièrement qu'aux travaux d'entretien des peuplements déjà mis en place. Cette démarche se justifie par les coûts élevés de mise en place et de suivi.
Plantations d'hévéas	Les données pour cette catégorie ne sont pas disponibles.	-

⁵ OFAC 2008, Rapport sur l'Etat des Forêts d'Afrique Centrale..

Mangroves	Les mangroves constituent des écosystèmes particuliers qui méritent des études appropriés pour mieux apprécier leur étendue et leur composition.	L'effet des nuages et l'insuffisance des missions de vérité terrain limitent la parfaite interprétation des images satellites (effet de nuages).
Bambou	Les données pour cette catégorie ne sont pas disponibles.	-

Autres commentaires généraux au tableau		
<p>Certaines catégorie FRA bien qu'existant à l'échelle nationale, n'ont pas encore fait l'objet d'études particulières pour en évaluer les superficies et le potentiel. C'est le cas des bambous.</p> <p>Les plantations d'hévéas en cours de vulgarisation ne sont quasiment pas encore implantées sur le territoire national. Cette essence est encore bien présente dans les forêts naturelles.</p> <p>Les superficies forestières qui demeurent encore dans leur état primaire se retrouvent généralement dans les zones montagneuses, marécageuses et/ou inondées.</p>		

5 Tableau T5 – Établissement des forêts et reboisement

5.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Boisement	Établissement d'une forêt par plantation et/ou ensemencement délibéré sur des terres qui n'étaient pas jusque-là classifiées comme forêt.
Reboisement	Rétablissement d'une forêt par plantation et/ou ensemencement délibéré sur des terres classifiées comme forêt.
Expansion naturelle de la forêt	Expansion de la forêt par succession naturelle sur des terres qui, jusque-là, étaient affectées à d'autres utilisations (par ex. succession forestière sur des terres précédemment agricoles).

5.2 Données nationales

5.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Service national de Reboisement (SNR), Société Eucalyptus du Congo (EFC), certains privés	M	Superficies plantations	1990 2000 2005	Prévisions nationales 2008-2010 en matière de boisement/reboisement

5.2.2 Classement et définitions

En l'absence de classes nationales, celles de FRA sont utilisées.

5.2.3 Données de base

Catégories de FRA	1990	2000	2005
	Moyenne (ha/an) 1988 - 1992	Moyenne (ha/an) 1998 - 2002	Moyenne (ha/an) 2003 - 2007
Boisement (SNR, EFC et privés)	3 218	2 432	847
Reboisement (SNR)	14	235	66

Sources : Base de données SNR et EFC, 2008.

5.3 Analyse et traitement des données nationales

5.3.1 Calibrage

Il n'y a pas eu de calibrage.

5.3.2 Estimation et prévision

Les données ont été estimées à partir des statistiques quinquennales allant de :

- 1988 à 1992 pour l'année 1990 ;
- 1998 à 2002 pour l'année 2000 ;
- 2003 à 2007 pour l'année 2005.

5.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Il n'y a pas eu de reclassement.

5.4 Données à insérer dans le tableau T5

Catégories de FRA	Établissement de forêts annuel (hectares/an)			...dont d'espèces introduites (hectares/an)		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Boisement	3 218	2 432	847	DND	DND	DND
Reboisement	14	235	66	DND	DND	DND
...dont sur des zones plantées précédemment	DND	DND	DND	DND	DND	DND
Expansion naturelle de la forêt	DND	DND	DND	DND	DND	DND

Les données de ce tableau portent sur les moyennes annuelles en matière de plantations mises en place en 1990 ; 2000 et 2005.

N.B :

- Les chiffres de 1990 se rapportent aux moyennes pour la période allant de 1988-1992 ;
- Les chiffres de 2000 se rapportent aux moyennes pour la période allant de 1998-2002 ;
- Les chiffres de 2005 se rapportent aux moyennes pour la période allant de 2003-2007.

5.5 Commentaires au tableau T5

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Boisement	-	-
Reboisement	-	-
Expansion naturelle de la forêt	-	-

Autres commentaires généraux au tableau

-

6 Tableau T6 – Matériel sur pied

6.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Matériel sur pied	Volume sur écorce de tous les arbres vivants de plus de X cm de diamètre à hauteur d'homme (ou au-dessus des contreforts s'ils sont plus élevés). La définition comprend la tige à partir du sol ou la hauteur de la souche jusqu'à un diamètre du sommet de Y cm, et pourrait aussi inclure des branches jusqu'à un diamètre minimal de W cm.
Matériel sur pied d'espèces commerciales	La partie du matériel sur pied d'espèces considérées comme commerciales ou potentiellement commerciales aux conditions du marché en vigueur, et dont le diamètre à hauteur d'homme est de Z cm ou davantage.

6.2 Données nationales

6.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Centre National d'Inventaire et d'Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques (CNIAF du MEF)	M	Matériel sur pied Matériel commercialisable	2004 à 2009	Rapport des travaux d'inventaire forestier
Direction des Forêts (DF/MEF)	M	Matériel sur pied Matériel commercialisable	2004 à 2009	Rapports des travaux d'inventaire forestier
Cellules d'Aménagement des sociétés forestières	M	Matériel sur pied Matériel commercialisable	2004 à 2009	Rapports des travaux d'inventaire d'aménagement

6.2.2 Classement et définitions

La classification et les définitions sont les mêmes que celles du FRA.

6.2.3 Données de base

Matériel brut sur pied

Catégories	Superficie estimée 2010 (ha)	Volume/ha (mc/ha)	Volume total (mc)
Forêt dense sur terre ferme	13 397 973	213,61	2 861 941 013
Forêt dense inondée	8 347 188	192,25	1 604 746 893
Forêt claire	587 072	106,81	62 705 160
Plantation forestière	73 452	120,00	8 814 240
Mangrove	4 997	96,13	480 362
Savane arborée/arbustive	10 512 692	45,53	478 642 867
Savane herbeuse / terres agricoles	1 226 626	0,00	0
Total des surfaces terrestres	34 150 000		5 017 330 534

Sources : CNIAF/MEF -2009

Après reclassement et calibrage (voir le chapitre 1 pour le reclassement des différentes classes nationales de végétation), nous obtenons les données suivantes :

Données de base	Forêts	Autres terres boisées	Total Forêts et Autres Terres Boisées
Superficie (hectares)	22 410 682	10 512 692	32 923 374
Volume brut sur pied (mc)	4 538 687 667	478 642 867	5 017 330 534
Volume moyenne (m3/ha)	202,52	45,53	

Le potentiel de matériel brut sur pied sus-indiqué est constitué à partir des arbres de diamètre supérieur ou égal à 20 cm. Cette collecte a été rendue possible grâce aux données disponibles des inventaires forestiers des dix dernières années. Ce potentiel a été établi sur la base des volumes moyens (m3/ha) des UFA :

- UFA Ngombé : 118,90 m3/ha pour les 157 essences aménagées retenues dans le cadre du plan d'aménagement de la dite UFA ;
- UFA Kabo : 222 m3/ha pour les 250 essences inventoriées dans le cadre du plan d'aménagement de la dite UFA ;
- UFA Pokola : 185 m3/ha pour les 2110 essences inventoriées dans le cadre du plan d'aménagement de la dite UFA ;
- UFA Lopola : 169,76 m3/ha pour les 141 essences aménagées retenues dans le cadre du plan d'aménagement de la dite UFA ;
- Autres UFA : 190 à 230 m3/ha pour la gamme des essences inventoriées dans le cadre des travaux d'inventaire de reconnaissance.

Matériel sur pied d'espèces commerciales

Catégories	Superficie estimée 2010 (ha)	Volume/ha (mc/ha)	Volume total (mc)
Forêt dense sur terre ferme	13 397 973	64,08	858 542 110
Forêt dense inondée	8 347 188	57,68	481 465 804
Forêt claire	587 072	32,04	18 809 787
Plantation forestière	73 452	36,00	2 644 272
Mangrove	4 997	28,84	144 113
Savane arborée/arbustive	10 512 692	13,64	143 393 119
Savane herbeuse / terres agricoles	1 226 626	0,00	0
Total des surfaces terrestres	34 150 000		1 504 999 205

Source : CNIAF /MEF - 2009

Le potentiel commercialisable sur pied n'a pris en compte que les arbres exploitables, de diamètre supérieur ou égal au Diamètres Minima d'Exploitabilité (DME). Ces DME sont fixés à :

- 40 cm pour : le Bahia (*Mytragyna spp*), l'Ebène (*Diospyros crassiflora*) et le Niové (*Staudtia spitata*) ;
- 50 cm pour : le Movingui (*Distemonanthus benthamianus*), l'Olon (*Zanthoxylum spp*) et le Longhi blanc (*Gambea africana*) ;
- 70 cm pour : l'Azobé (*Lopira alata*), l'Iroko (*Millettia excelsa*), l'Okoumé (*Ocoulméa Klainéana*) et l'Ayous (*Triplochiton scleroxylon*) ;
- 80 cm pour : l'Acajou (*Khaya anthotheca*), le Sipo (*Entandrophragma utile*), le Sapelli (*Entandrophragma cylindricum*), le Tiama (*Entandrophragma angolense*), le Kossipo (*Entandrophragma candollei*), le Dibétou (*Ilova trichiloides*), le Douka (*Tieghemella africana*), le Moabi (*Baillonella toxisperma*), le Kévazingo ou Bubinga (*Guilbourtia tessmanii*), le Padouk (*Pterocarpus soyauxii*), le Zingana, le Tchitola (*Prioria oxyphylla*), le Tola ou Agba (*Prioria balsamifera*) ;
- 60 cm pour : toutes les autres essences parmi lesquelles le Bilinga (*Nauclea diderrichii*), l'Aiéélé (*Canarium schweinfurthii*), le Faro (*Daniella spp*), le Tali (*Erythrophleum ivorense*), le Limba (*Terminalia superba*), l'Oboto (*Mammea africana*), le Doussié (*Azelia bipendensis*), l'Annigré (*Anigeria robusta*) et aussi pour toutes celles qui ne sont portées sur cette liste.

Il s'agit des DME fixés à l'article 91 par décret n°2002-437 du 31 Décembre 2002 qui réglemente les conditions de gestion et d'utilisation des forêts.

Ce volume sur pied d'espèces commerciales est l'équivalent de 30% du volume brut sur pied. Ainsi, sur 100 mètres cubes (mc) de bois brut sur pied, seulement 30 mètres cubes (mc) de matière ligneuse sont récupérés comme produit à commercialiser. Les exigences du marché sont telles que l'essentiel de la matière se perd après abattage.

Ainsi le volume sur pied d'espèces commerciales est égal au Volume brut sur pied x 30%.

Données de base	Forêts	Autres terres boisées	Total Forêts et Autres Terres Boisées
Superficie (hectares)	22 410 682	10 512 692	32 923 374
Volume commercialisable sur pied (mc)	1 361 673 038	143 393 119	1 505 066 157
Volume moyenne (m ³ /ha)	60,76	13,64	

La liste des dix (10) principales essences les plus répandues (en termes de densité à l'hectare) se présente comme suit :

Rang	Nom pilote ou commercial	Nom scientifique	Famille	Densité (mc/ha)
1°-	Sapelli	<i>Entandrophragma cylindricum</i>	Méliaceae	8,62
2°-	Limba	<i>Terminalia superba</i>	Combrétaceae	7,01
3°-	Niové	<i>Staudtia spitata</i>	Myristicaceae	4,16
4°-	Tali	<i>Erythrophleum ivorense</i>	Césalpiniaceae	3,50
5°-	Ayous	<i>Triplochiton scleroxylon</i>	Sterculiaceae	3,08
6°-	Kossipo	<i>Entandrophragma candollei</i>	Méliaceae	2,85
7°-	Padouk	<i>Pterocarpus soyauxii</i>	Papilionaceae	2,31
8°-	Azobé	<i>Lophira alata</i>	Mimosaceae	1,95
9°-	Iroko	<i>Milletia excelsa</i>	Moraceae	1,83
10°-	Sipo	<i>Entandrophragma utile</i>	Méliaceae	1,43

Source : CNIAF /MEF 2009

En 1990, 2000 et 2005, sur la base de ces données nationales, le volume brut total du matériel sur pied des dix (10) principales essences les plus répandues des forêts congolaises se présente comme suit :

Nom pilote ou commercial	Densité (mc/ha)	1990		2000		2005	
		Superficie (ha)	Matériel sur pied (mc)	Superficie (ha)	Matériel sur pied (mc)	Superficie (ha)	Matériel sur pied (mc)
Sapelli	8,62	22.726.271	195.900.456	22.556.271	194.435.056	22.471.271	193.702.356
Limba	7,01	22.726.271	159.311.160	22.556.271	158.119.460	22.471.271	157.523.610
Niové	4,16	22.726.271	94.541.287	22.556.271	93.834.087	22.471.271	93.480.487
Tali	3,50	22.726.271	79.541.949	22.556.271	78.946.949	22.471.271	78.649.449
Ayous	3,08	22.726.271	69.996.915	22.556.271	69.473.315	22.471.271	69.211.515
Kossipo	2,85	22.726.271	64.769.872	22.556.271	64.285.372	22.471.271	64.043.122
Padouk	2,31	22.726.271	52.497.686	22.556.271	52.104.986	22.471.271	51.908.636

Azobé	1,95	22.726.271	44.316.228	22.556.271	43.984.728	22.471.271	43.818.978
Iroko	1,83	22.726.271	41.589.076	22.556.271	41.277.976	22.471.271	41.122.426
Sipo	1,43	22.726.271	32.498.568	22.556.271	32.255.468	22.471.271	32.133.918

6.3 Analyse et traitement des données nationales

6.3.1 Calibrage

Il n'y a pas eu de calibrage.

6.3.2 Estimation et prévision

Il est vrai que les formations végétales développent autant que tous les autres systèmes vivants, une dynamique d'évolution. Cette dynamique se résume en termes d'accroissement moyen annuel. Dans la situation du Congo, pays forestier dominé par une diversité d'arbres centenaires et/ou millénaire pour lesquels aucune étude suivie n'est en cours à ce jour, le volume moyen par hectare est considéré ici comme constant. De même, ces volumes moyens ont successivement été appliqués à la superficie forestière des tableaux ci-après, pour les années 2010, 2005, 2000 et 1990.

a) Année 2010

Catégories de FRA 2010	Forêts en 2010	A.T.B. en 2010
Superficie (x 1000 hectares)	22 410,682	10 512,692
Matériel brut sur pied (x 1.000.000 de mc sur écorce)	4 538,688	478,643
Matériel sur pied d'espèces commerciales (x 1.000.000 de mc sur écorce)	1 361,606	143,393

b) Année 2005

Catégories de FRA 2010	Forêts en 2005	A.T.B. en 2005
Superficie (x 1000 hectares)	22 471,271	10 546,692
Matériel brut sur pied (x 1.000.000 de mc sur écorce)	4 550,882	480,191
Matériel sur pied d'espèces commerciales (x 1.000.000 de mc sur écorce)	1 365,354	143,857

c) Année 2000

Catégories de FRA 2010	Forêts en 2000	A.T.B. en 2000
Superficie (x 1000 hectares)	22 556,271	10 580,692
Matériel brut sur pied (x 1.000.000 de mc sur écorce)	4.568,096	481,739
Matériel sur pied d'espèces commerciales (x 1.000.000 de mc sur écorce)	1.370,519	144,321

d) Année 1990

Catégories de FRA 2010	Forêts en 1990	A.T.B. en 1990
Superficie (x 1000 hectares)	22 726,271	10 648,692
Matériel brut sur pied (x 1.000.000 de mc sur écorce)	4 602,524	484,835
Matériel sur pied d'espèces commerciales (x 1.000.000 de mc sur écorce)	1 380,757	145,248

6.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Il n'y a pas eu de reclassement.

6.4 Données à insérer dans le tableau T6

Tableau 6a – Matériel sur pied

Catégorie de FRA 2010	Volume (millions de mètres cubes sur écorce)							
	Forêt				Autres terres boisées			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
Total matériel sur pied	4 603	4 568	4 551	4 539	485	482	480	479
... dont conifères	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
... dont feuillus	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Matériel sur pied d'espèces commerciales	1 381	1 370	1 365	1 362	145	144	144	143

Les données de ce tableau 6a, sont conformes aux prévisions et estimations indiquées dans les tableaux ci-dessus (point 6.3.2).

Tableau 6b – Matériel sur pied: les dix espèces les plus répandues

Catégorie de FRA 2010 / Nom de l'espèce			Matériel sur pied dans la forêt (millions de mètres cubes)		
Position	Nom scientifique	Nom commun	1990	2000	2005
1 ^{ère}	<i>Entandrophragma cylindricum</i>	Sapelli	195,9	194,4	193,7
2 ^{ème}	<i>Terminalia superba</i>	Limba	159,3	158,1	157,5
3 ^{ème}	<i>Staudtia spitata</i>	Niové	94,5	93,8	93,5
4 ^{ème}	<i>Erythrophleum ivorense</i>	Tali	79,5	78,9	78,6
5 ^{ème}	<i>Triplochiton scleroxylon</i>	Ayous	70,0	69,5	69,2
6 ^{ème}	<i>Entandrophragma candollei</i>	Kossipo	64,8	64,3	64,0
7 ^{ème}	<i>Pterocarpus soyauxii</i>	Padouk	52,5	52,1	51,9
8 ^{ème}	<i>Lophira alata</i>	Azobé	44,3	44,0	43,8
9 ^{ème}	<i>Millettia excelsa</i>	Iroko	41,6	41,3	41,1
10 ^{ème}	<i>Entandrophragma utile</i>	Sipo	32,5	32,3	32,1
Restantes			3 768,1	3 739,3	3 725,6
TOTAL			4 603	4 568	4 551

N.B : Les espèces sont positionnées par rapport au degré d'importance du matériel sur pied. On note pour autant que le Sapelli qui occupe la première position, représente bien l'espèce qui a le volume sur pied le plus élevé.

L'an 2000 est l'année de référence à utiliser pour définir la liste des espèces et la position de chaque espèce.

Tableau 6c – Spécifications des valeurs-seuil

Rubrique	Valeur	Information complémentaire
Diamètre minimal (cm) à hauteur de poitrine ⁶ d'arbres inclus dans le matériel sur pied (X)	20 et/ou 40 cm	Varie suivant les types d'inventaire
Diamètre minimal (cm) de la cime pour calculer le matériel sur pied (Y)	-	-
Diamètre minimal (cm) des branches incluses dans le matériel sur pied (W)	-	Les branches ne sont jamais prises en considération.
Le volume est calculé « au-dessus du terrain » (AT) ou « au-dessous de la souche » (AS)	Coupe à 1,30 m	-

6.5 Commentaires au tableau T6

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Total matériel sur pied	-	-
Matériel sur pied de feuillus/conifères	-	-
Matériel sur pied d'espèces commerciales	-	-
Les dix espèces les plus répandues	Espèces résiduelles : il s'agit d'environ 300 espèces parmi lesquelles figurent : l'Essia ou Abalé (<i>Combrétodendron africanum</i> de la famille des Lécythiadaeae), le Tiama (<i>Entandrophragma angolense</i> de la famille des Méliaceae), le Rikio (<i>Uapacca guineensis</i> de la famille des Euphorbiaceae), le Faux Tali ou Mékogho (<i>Pachyelasma tessmanii</i> de la famille des Césalpiniaceae), l'Essessang (<i>Ricinodendron heudeloti</i> de la famille des Euphorbiaceae), l'Irvingia ou le Payo (<i>Irvingia excelsa</i> de la famille des Irvingiaceae), l'Acajou (<i>Khaya anthothéca</i> de la famille des Méliaceae), le Bété (<i>Mansonia altissima</i> de la famille des Sterculiaceae).	-

⁶ Le diamètre à hauteur de poitrine (DHP) se rapporte au diamètre sur écorce mesuré à une hauteur de 1,30 m au-dessus du sol ou de 30 cm au-dessus des contreforts, si ceux-ci ont une hauteur supérieure à un mètre.

Autres commentaires généraux au tableau

Le diamètre à hauteur d'homme (DHH) est le diamètre sur écorce mesuré à une hauteur de 1,30 mètre au-dessus du sol ou immédiatement au-dessus des contreforts s'ils dépassent 1,30 m ;

Le diamètre minimal à hauteur d'homme, des arbres pris en compte pour déterminer le potentiel sur pied tel qu'indiqué au point 1 du tableau ci-dessus, est bien le diamètre de comptage des travaux d'inventaire d'aménagement pour l'évaluation du potentiel ligneux exploitable et avenir. Tous les arbres de diamètre supérieur ou égal à 20 cm sont désormais comptés pour l'évaluation du potentiel ligneux exploitable ou avenir ;

Le diamètre à hauteur d'homme (DHH) est le diamètre sur écorce mesuré à une hauteur de 1,30 mètre au-dessus du sol ou immédiatement au-dessus des contreforts s'ils dépassent 1,30 m ;

Pour le matériel brut sur pied, les arbres pris en compte dans la détermination du potentiel ligneux sont ceux dont le diamètre est supérieur ou égal à 40 cm. Ce sont les arbres exploitables et ceux dont la régénération est quasiment acquise et qui potentiellement complèteront le matériel sur pied à la rotation suivante ;

Pour le matériel commercialisable, les arbres pris en compte dans la détermination du potentiel ligneux sont ceux dont le diamètre est supérieur ou égal au DME réglementé par les textes en vigueur. Ce sont les arbres exploitables et commercialisables.

7 Tableau T7 – Biomasse

7.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Biomasse aérienne	Toute biomasse vivante au-dessus du sol, y compris les tiges, les souches, les branches, l'écorce, les graines et le feuillage.
Biomasse souterraine	Toute biomasse de racines vivantes. Les radicelles de moins de 2 mm de diamètre sont exclues car il est souvent difficile de les distinguer empiriquement de la matière organique du sol ou de la litière.
Bois mort	Toute biomasse ligneuse non vivante hors de la litière, soit sur pied, soit gisant au sol, soit dans le sol. Le bois mort inclut le bois gisant à la surface, les racines mortes et les souches dont le diamètre est supérieur ou égal à 10 cm ou tout autre diamètre utilisé par le pays

7.2 Données nationales

7.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Centre National d'Inventaire et d'Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques (CNIAF du MEF)	M	Biomasse de la tige, biomasse aérienne et biomasse souterraine	2004 à 2009	Rapport des travaux d'inventaire forestier
Direction des Forêts (DF/MEF)	M	Biomasse de la tige, biomasse aérienne et biomasse souterraine	2004 à 2009	Rapports des travaux d'inventaire forestier
Cellules d'Aménagement des sociétés forestières	M	Biomasse de la tige, biomasse aérienne et biomasse souterraine	2004 à 2009	Rapports des travaux d'inventaire d'aménagement

7.2.2 Classement et définitions

La classification et les définitions sont les mêmes que celles du FRA 2010.

7.2.3 Données de base

Les résultats du tableau T6 (chapitre 6) ont été utilisés comme données de base pour ce chapitre.

N.B : Il convient de rappeler que dans le souci de garder la cohérence avec l’approche des calculs de la biomasse utilisée pour l’obtention des données de FRA 2010, il a été valorisé la méthode décrite dans les lignes directrices de FRA 2010. Ainsi :

- Biomasse au-dessus du sol (tonnes) = Matériel sur pied (volume sur écorce en m³) x BCEF

Avec BCEF pour les forêts (Facteur de conversion et d’expansion de la biomasse) = 1,3 tonnes/m³ car le volume à l’hectare est d’environ 200 m³/ha.

Avec BCEF pour les Autres terres boisées (Facteur de conversion et d’expansion de la biomasse) = 2,05 tonnes/m³ car le volume à l’hectare est d’environ 45m³/ha.

- Biomasse souterraine (tonnes) = Biomasse au-dessus du sol (tonnes) x Ratio (racine/tige)

Ratio (racine/tige) = 0,24 pour les forêts tropicales humides décidues dont la biomasse aérienne est supérieure à 125 tonnes/ha selon l’annexe 5.3 des directives de la FAO).

Le ratio est de 0,20 pour les autres terres boisées (biomasse aérienne à l’hectare < 125 tonnes/ha)

- Biomasse de bois mort (tonnes) : aucune donnée nationale n’existe.

Ces données sont différentes de celles de FRA2005 dans la mesure où la méthode de calcul et les valeurs par défaut ne sont pas les mêmes que celles proposées dans les lignes directrices de FRA2010.

7.3 Analyse et traitement des données nationales

7.3.1 Calibrage

Le calibrage n’a pas été nécessaire.

7.3.2 Estimation et prévision

a)- Année 2010

Formations	Superficie (ha)	Biomasse aérienne (millions tonnes)	Biomasse souterraine (millions tonnes)
Forêts	22.410.682	5 900	1 416
Autres terres boisées	10.512.692	981	196
Total	32.923.374	6 881	1 612

b)- Année 2005

Formations	Superficie (ha)	Biomasse aérienne (millions tonnes)	Biomasse souterraine (millions tonnes)
Forêts	22.471.271	5 916	1 420
Autres terres boisées	10.546.692	984	197
Total	33.017.963	6 900	1 617

c)- Année 2000

Formations	Superficie (ha)	Biomasse aérienne (millions tonnes)	Biomasse souterraine (millions tonnes)
Forêts	22 556 271	5 939	1 425
Autres terres boisées	10 580 692	988	198
Total	33 102 963	6 927	1 623

d)- Année 1990

Formations	Superficie (ha)	Biomasse aérienne (millions tonnes)	Biomasse souterraine (millions tonnes)
Forêts	22.726.271	5 983	1436
Autres terres boisées	10.648.692	994	199
Total	33.272.963	6 977	1 635

7.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Il n'y a pas eu de reclassement.

7.4 Données à insérer dans le tableau T7

Catégorie de FRA 2010	Biomasse (millions de tonnes métriques de poids anhydre)							
	Forêt				Autres terres boisées			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
Biomasse aérienne	5 983	5 939	5 916	5 900	994	988	984	981
Biomasse souterraine	1 435	1 425	1 420	1 416	199	198	197	196
Bois mort	DND	DND	DND	DND	DND	DND	DND	DND
TOTAL	DND	DND	DND	DND	DND	DND	DND	DND

NB : (*) = total non disponible

A défaut de données issues des études de cas fiables sur la biomasse du bois mort, l'équipe FRA du Congo a jugé judicieux de ne pas appliquer les indices par défaut applicable dans ce genre de travaux. Elle a aussi jugé utile de ne pas calculer le total de la biomasse des forêts du Congo en l'absence des données importantes relatives au pool « bois mort ».

7.5 Commentaires au tableau T7

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Biomasse aérienne	-	-
Biomasse souterraine	-	-
Bois mort	-	-

Autres commentaires généraux au tableau

Les arbres de toutes les essences confondues pris en compte dans la détermination du matériel brut sur pied sont ceux dont le diamètre est supérieur ou égal à 40 cm (arbres exploitables et arbres d'avenir de la 1^{ère} rotation, susceptible de reconstituer le potentiel exploitable). Ce potentiel ligneux aurait été plus important si tous les arbres de diamètre compris entre 20 et 40 cm (essences du stade de la régénération potentielle et/ou acquise) avaient été pris en compte.

Le volume du matériel brut sur pied, pris en compte pour le calcul de la biomasse est le même volume utilisé dans le tableau relatif au matériel sur pied correspondant à chaque période (5.031.149.280 mc pour 2005 et 5.030.557.116 mc pour 2010).

8 Tableau T8 – Stock de carbone

8.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Carbone dans la biomasse aérienne	Carbone présent dans toute la biomasse vivante au-dessus du sol, y compris les tiges, les souches, les branches, l'écorce, les graines et le feuillage.
Carbone dans la biomasse souterraine	Carbone présent dans toute la biomasse de racines vivantes. Les radicelles de moins de deux mm de diamètre sont exclues car il est souvent difficile de les distinguer empiriquement de la matière organique du sol ou de la litière.
Carbone dans le bois mort	Carbone présent dans toute la biomasse ligneuse non vivante hors de la litière, soit sur pied, soit gisant au sol, soit dans le sol. Le bois mort comprend le bois gisant à la surface, les racines mortes et les souches dont le diamètre est supérieur ou égal à dix cm ou tout autre diamètre utilisé par le pays.
Carbone dans la litière	Carbone présent dans toute la biomasse non vivante dont le diamètre est inférieur au diamètre minimal pour le bois mort (par ex. dix cm), gisant à différents stades de décomposition au-dessus du sol minéral ou organique.
Carbone dans le sol	Carbone organique présent dans les sols minéraux et organiques (y compris les tourbières) jusqu'à une profondeur spécifique indiquée par le pays et appliquée de façon cohérente à travers toutes les séries chronologiques.

8.2 Données nationales

8.2.1 Sources de données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Centre National d'Inventaire et d'Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques (CNIAF du MEF)	M	Biomasse de la tige, biomasse aérienne et biomasse souterraine	2004 à 2009	Rapport des travaux d'inventaire forestier
Direction des Forêts (DF/MEF)	M	Biomasse de la tige, biomasse aérienne et biomasse souterraine	2004 à 2009	Rapports des travaux d'inventaire forestier
Cellules d'Aménagement des sociétés forestières	M	Biomasse de la tige, biomasse aérienne et biomasse souterraine	2004 à 2009	Rapports des travaux d'inventaire d'aménagement

8.2.2 Classement et définitions

La classification et les définitions sont les mêmes que celles du FRA 2010.

8.2.3 Données de base

Les données de base sont les données qui se rapportent sur la biomasse forestière. Ces données sont reportées dans le tableau ci-dessous. Il s'agit des données du tableau 7, qui seront converties en carbone.

Catégorie de FRA 2010	Biomasse (millions de tonnes métriques de poids anhydre)							
	Forêt				Autres terres boisées			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
Biomasse aérienne	5 983	5 939	5 916	5 900	994	988	984	981
Biomasse souterraine	1 435	1 425	1 420	1 416	199	198	197	196
Bois mort	DND	DND	DND	DND	DND	DND	DND	DND
TOTAL	DND	DND	DND	DND	DND	DND	DND	DND

A défaut de données issues des études de cas fiables sur la biomasse du bois mort, l'équipe FRA du Congo a jugé utile de ne pas calculer le total de la biomasse des forêts du Congo en l'absence des données importantes relatives au pool « bois mort ».

8.3 Analyse et traitement des données nationales

8.3.1 Calibrage

Le calibrage n'a pas été nécessaire.

8.3.2 Estimation et prévision

A défaut de données nationales sur la teneur en carbone de la biomasse vivante, il a été utilisé la valeur par défaut du Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), relative à la teneur en carbone. Il s'agit du facteur 0,47 ou 47% que nous estimons acceptable.

Pour le Carbone dans la litière et le carbone dans le sol, les directives du FRA 2010 proposent d'utiliser également des valeurs par défaut :

- Pour le carbone dans la litière, la valeur par défaut préconisée est de 2.1 tonnes de C par ha pour les forêts de feuillus tropicales (annexe 5.9 des directives). Il suffit alors de multiplier cette valeur par la superficie forestière telle que dans le chapitre 1.
- Pour le carbone dans le sol, la valeur par défaut préconisée est de 47 tonnes de C par ha de sol à faible activité d'argile (30 premiers centimètres du sol) pour les forêts de feuillus tropicales. Il suffit alors de multiplier cette valeur par la superficie forestière telle que dans le chapitre 1.

8.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Il n'y a pas eu de reclassement.

8.4 Données à insérer dans le tableau T8

Catégorie de FRA 2010	Carbone (Millions de tonnes métriques)							
	Forêt				Autres terres boisées			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
Carbone dans la biomasse aérienne	2 812	2 791	2781	2 773	467	464	462	461
Carbone dans la biomasse souterraine	675	670	667	665	94	93	93	92
Sous-total: Carbone dans la biomasse vivante	3487	3 461	3 448	3 438	561	557	555	553
Carbone dans le bois mort	DND	DND	DND	DND	DND	DND	DND	DND
Carbone dans la litière	48	47	47	47	22	22	22	22
Sous-total: Carbone dans le bois mort et la litière	DND	DND	DND	DND	DND	DND	DND	DND
Carbone dans le sol	1 068	1 060	1 056	1 053	500	497	496	494
TOTAL	DND	DND	DND	DND	DND	DND	DND	DND
Profondeur du sol (cm) utilisée pour estimer le carbone dans le sol				30				

A défaut de données issues des études de cas fiables sur le carbone dans la biomasse de bois mort (DND), l'équipe FRA du Congo a jugé utile de ne pas calculer le total de la biomasse des forêts du Congo.

Commentaires au tableau T8

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Carbone dans la biomasse aérienne	-	-
Carbone dans la biomasse souterraine	-	-
Carbone dans le bois mort	-	-
Carbone dans la litière	-	-
Carbone dans le sol	-	-

Autres commentaires généraux au tableau
-

9 Tableau T9 – Incendies de forêt

9.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Nombre d'incendies	Nombre moyen annuel d'incendies de végétation.
Superficie touchée par les incendies	Superficie moyenne annuelle touchée par les incendies de végétation.
Incendie de végétation (terme supplémentaire)	Tout incendie de végétation indépendamment de la source d'allumage, du dégât ou du bénéfice.
Incendie non contrôlé	Tout incendie de végétation <u>non planifié et non contrôlé</u> qui, quelle que soit sa source d'allumage, peut nécessiter une action d'extinction ou toute autre action conforme à la politique des organisations de lutte contre le feu.
Feu planifié	Un feu de végétation, quelle que soit sa source d'allumage, qui brûle conformément à des objectifs de gestion et qui ne nécessite pas de mesures d'extinction ou qui nécessite de mesures d'extinction limitées.

9.2 Donnée nationales

9.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Direction des Forêts (DF/MEF)	M	Superficies brûlées (feux), dévastées (insectes) et touchées (sécheresse)	1990 2000	Rapports d'inventaire, et rapports d'études sectorielles forêt-agriculture

9.2.2 Classement et définitions

C'est la même classification que celle du FRA.

9.2.3 Données de base

Années	Superficies forêt brûlées (ha)	Superficies Autres terres boisées brûlées (ha)
1990	32 000	17 300
2000	17 000	215 900

Source : DF/MEF 2005

Toutes les superficies défrichées ont été soumis au brûlis. C'est sur cette base, toutes les superficies défrichées ont été prises en compte dans ce tableau.

Pour deux années seulement, l'établissement des moyennes n'est pas possible. Les données de 1990 et 2000 ne sont donc pas issues des moyennes successives. Il n'existe pas de données de l'année 2005.

9.3 Analyse et traitement des données nationales

9.3.1 Calibrage

9.3.2 Estimation et prévision

Il n'y a pas d'estimations, car du fait de données annuelles, l'on a des moyennes sur cinq ans pour les années 1990 et 2000.

9.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Il n'y a pas eu de reclassement.

9.4 Données à insérer dans le tableau T9

Tableau 9a

Catégorie de FRA 2010	Moyenne annuelle sur une période de 5 ans					
	1990		2000		2005	
	1000 hectares	nombre d'incendies	1000 hectares	nombre d'incendies	1000 hectares	nombre d'incendies
Superficie totale de terres touchées par les incendies	149,3	DND	232,9	DND	DND	DND
... dont de forêt	32,0	DND	17,0	DND	DND	DND
... dont d'autres terres boisées	17,3	DND	215,9	DND	DND	DND
... dont d'autres terres	DND	DND	DND	DND	DND	DND

Tableau 9b

Catégorie de FRA 2010	Proportion de superficie forestière touchée par des incendies (%)		
	1990	2000	2005
Incendie non contrôlé	DND	DND	DND
Feu planifié	DND	DND	DND

A défaut des statistiques fiables et en l'absence des études de cas en matière d'incendie non contrôlés et des feux planifiés, l'équipe FRA Congo a jugé nécessaire de ne faire aucun objet sur le tableau ci-dessus.

9.5 Commentaires au tableau T9

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Superficie touchée par les incendies	-	-

Nombre d'incendies	-	-
Incendie non contrôlé / Feu planifié	-	-
Autres commentaires généraux au tableau		
<p>Les seules perturbations quantifiées dans ce rapport sont celles causées par les feux des friches ou de brousse (chasse et autres). Ici les feux touchent et désagrègent d'avantage la catégorie « autres terres boisées » du fait de son abandon couvert herbacée propice à la sécheresse et aux feux. La catégorie « forêt » reste très faiblement perturbée en termes de superficie ; du fait de sa consistance et sa structure de forêt dense humide, le feu qui est profondément étouffé par la voûte forestière et l'humidité, détruit très peu de terres boisées.</p>		

10 Tableau T10 – Autres perturbations influençant la santé et vitalité des forêts

A défaut des statistiques fiables et en l'absence des études de cas en matière de perturbation influençant la santé et vitalité des forêts, l'équipe FRA Congo a jugé nécessaire de ne faire aucun objet sur les tableaux de ce chapitre.

11 Tableau T11 – Extraction de bois et valeur du bois extrait

11.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Extraction de bois industriel	Le bois rond extrait (volume de bois rond sur écorce) pour la production de biens et de services autres que la production d'énergie (bois de feu).
Extraction de bois de feu	Le bois extrait pour la production d'énergie, que ce soit pour usage industriel, commercial ou domestique.

11.2 Données nationales

11.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variables	Années	Commentaires supplémentaires
Direction des Etudes et de la Planification (DEP/MEF), PNUD et FAO	M	Volume de bois rond extrait des forêts naturelles et artificielles (plantations) Volume de bois de feu ramassé ou extrait	1990 2000 2004 2009	Rapports annuels Cahiers des statistiques Rapport d'études
Direction des Forêts (DF/MEF) PNUD et FAO	M	Volume de bois rond extrait des forêts naturelles et artificielles (plantations) Volume de bois de feu ramassé ou extrait	1990 2000 2004 2009	Rapports annuels Cahiers des statistiques Rapport d'études
Direction des Etudes et de la Planification (DEP/MEF)	M	Valeur du bois rond extrait Valeur du bois de feu ramassé ou extrait	1990 2000 2004	Arrêtés ministériels sur la mercuriale du bois d'œuvre Rapports d'études
Direction des Forêts (DF/MEF)	M	Valeur du bois rond extrait Valeur du bois de feu ramassé ou extrait	1990 2000 2004	Arrêtés ministériels sur la mercuriale du bois d'œuvre Rapports d'études

11.2.2 Classement et définitions

C'est la même classification que celle du FRA 2005.

11.2.3 Données de base

Catégorie FRA 2005	1990		2000		2004	
	Forêts	ATB	Forêts	ATB	Forêts	ATB
Bois rond industriel (mc)	1 117 000	DND	1 189 000	DND	1 450 000	DND
Bois de feu (mc)	941 904	DND	1 234 609	DND	1 316 959	DND

Source : PAFT-PNAE-DEP(MEF)

Pour le bois rond industriel, les valeurs du tableau ci-dessous, représentent des moyennes établies pour toutes les essences parmi lesquelles : le Sapelli (*Entandrophragma cylindricum*),

l'Essia ou l'Abalé (*Combrétodendron africanum*), le Kossipo (*Entandrophragma condolei*), le Tiama (*Entandrophragma angolense*), le Rikio (*Uapacca guineensis*), le Tali (*Erythrophléum ivorensis*), le Faux Tali ou Mékogho (*Pachyelasma tessmanii*), l'Azobé (*Lophira alata*), le Bété (*Mansonia altissima*), l'Essessang (*Ricinodendron heudeloti*), le Padouk (*Mansonia altissima*), l'Irvingia ou Payo (*Irvingia excelsa*), l'Okoumé (*Ocouméa klaineana*), l'Azobé (*Lophira alata* de la famille des Olacacées), l'Acajou (*Khaya anthothéca* de la famille des Méliacées), etc.

	Valeurs unitaires (FCFA/m3)		
	1990	2000	2005
Bois d'œuvre	60 000	90 000	97 000
Rondins de plantation industrielle	24 000	24 000	24 000

Source : MEF (Arrêtés ministériels)/Etudes bois-énergie (1992-1994 et 2004)

Pour le bois de feu

	Valeurs unitaires (FCFA/tonne)		
	1990	2000	2005
Bois de chauffe	7 500	10 400	12 500
Charbon de bois	50 000	60 000	75 000

Les quantités de bois prises en compte dans la détermination des valeurs en FCFA concernent :

- Pour l'année 1990 :
 - o 833 000 mc de bois d'œuvre ;
 - o 284 000 mc de rondins Eucalyptus et Pins ;
 - o 408 545 tonnes pour le bois de chauffe soit environ 510 681 mc⁷ ;
 - o 41 564 tonnes de charbon de bois soit environ 431 222 mc ;
- Pour l'année 2000 :
 - o 631 000 mc de bois d'œuvre ;
 - o 558 000 mc de rondins Eucalyptus et Pins ;
 - o 413 974 tonnes pour le bois de chauffe soit environ 517 467 mc ;
 - o 69 122 tonnes de charbon de bois soit environ 717 141 mc de bois ;
- Pour l'année 2005 :
 - o 1 200 000 mc de bois d'œuvre ;
 - o 250 000 mc de rondins Eucalyptus et Pins ;
 - o 441 572 tonnes pour le bois de chauffe soit environ 551 965 mc de bois ;
 - o 73 734 tonnes de charbon de bois soit environ 611 995 tonnes de bois ou 764 994 mc.

Le prix de cession moyen, du mètre cube (mc) de bois d'œuvre pris en compte pour le FRA correspond à :

- 97 000 FCFA en moyenne pour toutes les essences exploitées (année 2005) ;
- 90 000 FCFA en moyenne pour toutes les essences exploitées (année 2000) ;
- 60 000 FCFA en moyenne pour toutes les essences exploitées (année 1990).

Ce prix ne prend pas en compte tous les coûts qui entrent dans la composition du prix de mise à FOB. Les arrêtés ministériels sur la mercuriale du bois rond industriel ont été les principales sources de collecte de données. Le prix de cession moyen, du mètre cube (mc) du rondin

⁷ 1 m3 de bois de feu = 0,8 tonne (moyenne des mesures réalisées en 1992-1994 et 2004 sur le terrain).

Eucalyptus et Pins pris en compte pour le FRA correspond à 24 000 FCFA pour la période allant de 1990 à 2005.

Pour le prix moyen du bois de feu, il a été pris en compte le prix de cession des deux principaux produits (bois de chauffe et charbon de bois). Les rapports d'étude réalisés par Georges Claver BOUNDZANGA en 1992 et 1994 (études PNAE et PAFN) et 2004 (étude FAO et PNUD) ont constitué les principales sources de collecte des données.

11.3 Analyse et traitement des données nationales

11.3.1 Calibrage

Il n'y a pas eu de calibrage.

11.3.2 Estimation et prévision

Les données de 1990, de 2000 et de 2004 ne sont pas issues de moyennes quinquennales. Il faut tout de même noter que :

- pour le bois ronds industriel issus de la production du bois d'œuvre des chantiers d'exploitation des forêts naturelles et artificielles, les statistiques de production sont annuellement collectées, analysées et publiées par la Direction des Etudes et de la Planification (DEP) du Ministère de l'Economie Forestière et de l'Environnement. Celles rapportées dans le tableau ci-dessus sont les productions réelles de 1990, de 2000 et de 2005 (estimée sur la base des données de 2004, faute d'études plus récentes et fiables.) ;
- pour le bois de feu, les données de l'étude réalisée en 1994 par Méлина LAMOUREUX et Georges Claver BOUNDZANGA (PNAE-PAFT-1994) et en 2004 par Georges Claver BOUNDZANGA (PNUD-FAO 2004), ont permis de déterminer en prévision ou en estimation les consommations du bois-énergie (bois de chauffe et charbon de bois) de la population congolaise⁸ en 1990, en 2000 et en 2005.

11.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Il n'y a pas eu de reclassement.

11.4 Données à insérer dans le tableau T11

Catégorie de FRA 2010	Extraction de bois industriel			Extraction de bois de feu		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Volume total (1000 m ³ sur écorce)	1 117	1 189	1 450	942	1 235	1 317
... dont provenant de la forêt	1 117 (*)	1 189 (**)	1 450 (***)	942	1 235	1 317
Valeur unitaire (FCFA/ m ³ bois rond et FCFA/tonne pour le bois-énergie)	60 000 (a) 24 000 (b)	90 000 (a) 24 000 (b)	97 000 (a) 24 000 (b)	7 500 (c) 50 000 (d)	10 400 (c) 60 000 (d)	12 500 (c) 75 000 (d)
Valeur totale (x 1000 monnaie locale)	56 796 000	70 182 000	122 400 000	5 142 000	8 452 000	11 050 000

⁸ CNSEE : 2.850.000 habitants en 1990, 3.320.000 habitants en 2000 et 3.648.000 habitants en 2005

N.B :

- (*) = équivalent volume de bois rond industriel constitué de : 833.000 mc de bois d'œuvre de forêt naturelle + 284.000 mc de rondins Eucalyptus et Pins des plantations industrielles en 1990.

- (**) = équivalent volume de bois rond industriel constitué de : 631.000 mc de bois d'œuvre de forêt naturelle + 558.000 mc de rondins Eucalyptus et Pins des plantations industrielles en 2000.

- (***) = équivalent volume de bois rond industriel constitué de : 1.200.000 mc de bois d'œuvre de forêt naturelle + 250.000 mc de rondins Eucalyptus et Pins des plantations industrielles en 2005.

- (a) = bois d'œuvre.

- (b) = rondins de plantation industrielle.

- (c) = Bois de chauffe.

- (d) = charbon de bois.

	1990	2000	2005
Nom de la monnaie nationale	Francs CFA	Francs CFA	Francs CFA

11.5 Commentaires au tableau T11

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Volume total de bois industriel	Il est à noter que du bois peut également provenir de zones en dehors de la forêt	-
Volume total de bois de feu	-	-
Valeur unitaire	-	-
Total value	-	-

Autres commentaires généraux au tableau

Les volumes de bois rond industriel pris en compte dans le tableau T11, sont des volumes sous écorce. Le facteur de conversion de 1,15 a donc été appliqué pour passer du volume sous écorce au volume sur écorce. Cette conversion de 1,15 n'a pas été appliquée au bois de feu par le simple fait que les évaluations de 1992-1994 et de 2004 qui ont servi de base de données du tableau T11 ci-dessus concernent le volume sur écorce (bois avec écorce).

Les quantités de bois rond industriel prises en compte pour la détermination des volumes sur écorce, regroupent essentiellement le bois d'œuvre extrait des forêts naturelles et les rondins des Eucalyptus et Pins extraits des plantations industrielles. Les rapports annuels et les cahiers des statistiques forestières publiés par la DEP/MEF, ont servi de base pour la collecte des données.

Les quantités de bois de feu, prises en compte dans la détermination des volumes sur écorce, sont celles extraites par les populations et certains industriels. Elles représentent le volume de bois brut pour la production du bois de chauffe et du charbon de bois :

- 941.904 mc (942.000 mc en valeur arrondie) de bois brut en 1990, soit 753.523 tonnes (408.545 tonnes pour le bois de chauffe et 344.978 tonnes de bois pour produire 41.564 tonnes de charbon de bois⁹);
- 1.234.609 mc (1.235.000 mc en valeur arrondie) de bois brut en 2000, soit 987.687 tonnes (413.974 tonnes pour le bois de chauffe et 573.713 tonnes de bois pour produire 69.122 tonnes de charbon de bois);
- 1.316.959 mc (1.317.000 mc en valeur arrondie) de bois brut en 2005, soit 1.053.567 tonnes (441.572 tonnes pour le bois de chauffe et 611.995 tonnes de bois pour produire 73.734 tonnes de charbon de bois);

Les rapports d'étude réalisés par Méлина LAMOUREUX et Georges Claver BOUNDZANGA en 1994 (étude PNAE et PAFN) et en 2004 par Georges Claver BOUNDZANGA (étude FAO-Congo et PNUD-Congo) ont constitué les principales sources de collecte des données. Ces données diffèrent de la FAO STAT, indiquées dans l'Appendice 3 du tableau 3.2 des Directives de FRA 2010. Les principales raisons de cette différence se résument comme suit :

- l'indice de conversion du stère en tonne. Pour le cas du Congo, c'est la moyenne de 0,8 tonne qui a été appliqué pour chaque mc de bois sur la base des données des mesures réalisées en 1992-1994 et 2004);
- les effectifs de la population (suivant la CNSEE : 2.850.000 habitants en 1990, 3.320.000 habitants en 2000 et 3.648.000 habitants en 2005);
- le volume de bois de feu sur écorce est sensiblement égal au volume de bois de feu sous écorce (cas du bois de feu utilisé au Congo : bois issus généralement des gaulettes et/ou autres tiges de diamètre inférieur ou égal à 40 cm);
- etc.

Pour le bois rond industriel, les valeurs du tableau ci-dessus, représentent des moyennes établies pour toutes les essences parmi lesquelles : le Sapelli (*Entandrophragma cylindricum*), l'Essia ou l'Abalé (*Combrétodendron africanum*), le Kossipo (*Entandrophragma condolei*), le Tiama (*Entandrophragma angolense*), le Rikio (*Uapacca guineensis*), le Tali (*Erythrophléum ivorensis*), le Faux Tali ou Mékogho (*Pachyelasma tessmanii*), l'Azobé (*Lophira alata*), le Bété (*Mansonia altissima*), l'Essessang (*Ricinodendron heudeloti*), le Padouk (*Mansonia altissima*), l'Irvingia ou Payo (*Irvingia excelsa*), l'Okoumé (*Ocouméa klaineana*), l'Azobé (*Lophira alata* de la famille des Olacacées), l'Acajou (*Khaya anthothéca* de la famille des Méliacées), etc.

⁹ (8,3 kg de bois produit 1 kg de charbon de bois dans les conditions de carbonisation artisanale en cours en République du Congo

12 Tableau T12 – Extraction de produits forestiers non ligneux et valeur des PFNL extraits

12.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Produit forestier non ligneux (PFNL))	Biens obtenus des forêts qui sont des objets tangibles et physiques d'origine biologique autre que le bois.
Valeur des PFNL extraits	Aux fins du tableau, la valeur est définie comme la valeur marchande au site de collecte ou à la lisière de la forêt.

Catégories des PFNL

Catégorie
Produits végétaux/matière première
1. Aliments
2. Fourrage
3. Matière première pour la préparation de médicaments et de produits aromatiques
4. Matière première pour la préparation de colorants et teintures
5. Matière première pour la fabrication d'ustensiles, d'objets d'artisanat et pour la construction
6. Plantes ornementales
7. Exsudats
8. Autres produits végétaux
Produits animaux/ Matière première
9. Animaux vivants
10. Cuirs, peaux et trophées
11. Miel sauvage et cire d'abeille
12. Viande de brousse
13. Matière première pour la préparation de médicaments
14. Matière première pour la préparation de colorants
15. Autres produits animaux comestibles
16. Autres produits animaux non-comestibles

12.2 Données nationales

12.2.1 Source des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Direction de la Faune et des Aires protégées (DFAP/MEF)	M	Quantité de PFNL	1990 2000 2004 2009	Rapports annuels Rapports d'études
Direction de la Valorisation des Ressources Forestières (DVRF/MEF)	M	Quantité de PFNL	1990 2000 2004 2009	Rapport annuel Rapports d'études

12.2.2 Classement et définitions

Classement FRA	Définitions nationales
Herbes	Il n'y a pas encore de définition nationale déjà spécifiée. Dans cette catégorie, il a été pris en compte les produits déclarés portant sur le Gnétum (coco), les feuilles de maranthacée, les pailles et feuilles de raphiales à usages multiples.
Lianes	Il n'y a pas encore de définition nationale déjà spécifiée. Dans cette catégorie, il a été pris en compte les produits déclarés portant sur le rotin et autres catégories de liane à usages multiples.
Ignames	Il n'y a pas encore de définition nationale déjà spécifiée. Dans cette catégorie, il a été pris en compte les produits déclarés portant sur les ignames les plus consommés et récoltés au titre des PFNL (ignames sauvages).
Fruits	Il n'y a pas encore de définition nationale déjà spécifiée. Dans cette catégorie, il a été pris en compte les produits déclarés portant sur les fruits de certains, arbres, arbustes, lianes et autres végétaux des forêts et autres terres boisées (fruit du Kolatier, fruit du Longhi, etc.).
Exsudats	Il n'y a pas encore de définition nationale déjà spécifiée. Dans cette catégorie, il a été pris en compte les produits déclarés portant sur la gomme, la résine, les liquides ou boissons de certains arbres et arbustes des forêts et autres terres boisées.
Champignons	Il n'y a pas encore de définition nationale déjà spécifiée. Dans cette catégorie, il a été pris en compte les produits déclarés portant sur les champignons les plus consommés et récoltés au titre des PFNL (champignons sauvages)
Fibres	Il n'y a pas encore de définition nationale déjà spécifiée. Dans cette catégorie, il a été pris en compte les produits déclarés portant sur les filaments ou fibres à usages multiples.
Autres produits végétaux	Il n'y a pas encore de définition nationale déjà spécifiée. Dans cette catégorie, il a été pris en compte les produits déclarés se rapportant notamment aux autres objets issus des végétaux et ne faisant pas partie des catégories citées ci-dessus.
Animaux vivants	Dans cette catégorie bien spécifiée par la loi congolaise en la matière. Ici il a été pris en compte les produits déclarés se rapportant notamment aux perroquets.
Cuir, peaux et trophées	Dans cette catégorie bien spécifiée par la loi congolaise en la matière, il a été pris en compte les produits déclarés se rapportant notamment aux peaux, cuirs et trophées des grands mammifères (éléphant, buffle, céphalophe, bongo, hippopotame, léopards, etc.).
Miel sauvage et cire d'abeille	Il n'y a pas encore de définition nationale déjà spécifiée. Dans cette catégorie, il n'a été pris en compte les produits déclarés se rapportant au miel sauvage.
Viande de brousse	Dans cette catégorie bien spécifiée par la loi congolaise en la matière, il a été pris en compte les produits de chasse déclarés sur les viandes de brousse (céphalophes, primates,

	buffle, céphalophe, bongo, arthérures, etc.).
Matière première pour la préparation des médicaments	Il n'y a pas encore de définition nationale déjà spécifiée. Cette catégorie, n'a pas été prise en compte.
Autres produits animaux comestibles	Il n'y a pas encore de définition nationale déjà spécifiée. Cette catégorie, n'a pas été prise en compte.
Autres produits animaux non comestibles	Il n'y a pas encore de définition nationale déjà spécifiée. Cette catégorie, n'a pas été prise en compte.
Vertébrés	Il n'y a pas de définition nationale déjà spécifiée. Dans cette catégorie, il a été pris en compte les perroquets
Invertébrés	Il n'y a pas de définition nationale déjà spécifiée. Dans cette catégorie, il a été surtout pris en compte les chenilles, les crevettes, les escargots, les termites ailées, les crabes, etc.

12.2.3 Données de base

a)- PFNL d'origine végétale :

Catégorie	Production (tonnes)		
	1990	2000	2005
Herbes	2 474	2 593	2 852
Lianes	82,162	85,467	93,914
Ignames	DND	DND	DND
Fruits	666,045	732	805
Exsudats	DND	DND	DND
Champignons	DND	DND	DND
Fibres	DND	DND	DND
Autres produits végétaux	DND	DND	DND
Total PFNL d'origine végétale	3 222,207	3 412,467	3 750,914

Source : DFAP-DVRF (MEF) et RIAT-Congo

b)- PFNL d'origine animale :

Produit	1990	2000	2005
Miel sauvage (litres)	9 720	10 105	12 500

Source : Rapports DEP/MEF

Produit	1990	2000	2005
Viande de brousse (t)	632	693	750
Animaux vivants (nombre oiseaux)		7 500	8 000

Source : Rapports DEP/MEF et étude RIAT-Congo

Le volet PFNL reste encore caractérisé par une insuffisance et une dispersion de données souvent très peu fiable. Ceci s'explique par le caractère encore informel de la filière et la difficulté de capter de meilleures données auprès des acteurs à différents niveaux de la chaîne de collecte et de commercialisation.

A ce titre, l'équipe FRA Congo a jugé nécessaire de reporter les données telles qu'elles sont présentées dans certains rapports annuels.

Aucune donnée de base concernant la valeur des PFNL n'est assez fiable pour prétendre constituer une éventuelle base d'estimation ou de prévision.

12.3 Analyse et traitement des données nationales

12.3.1 Calibrage

Il n'y a pas eu de calibrage.

12.3.2 Estimation et prévision

Les données sur les PFNL d'origine végétales et animales, telles que présentées dans le tableau T12 ci-dessous ne sont pas de moyennes quinquennales (1988 à 1992 pour les données de 1990 et 1998 à 2002 pour les données de 2000). Il s'agit des données obtenues à partir d'une analyse du secteur des PFNL en 1990 (mémoires d'étudiant), en 2000 (mémoires d'étudiants, études MEF et RIAT-Congo) et en 2004 (mémoires d'étudiants, études MEF et RIAT-Congo).

12.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Catégorie	% Catégorie FRA				
	1	5	9	11	12
Herbes (*)	50	50	-	-	-
Lianes	-	100	-	-	-
Miel	-	-	-	100	-
Viande de brousse	-	-	-	-	100
Animaux vivants	-	-	100	-	-

NB : (*) Vu qu'aucune information plus détaillée n'est disponible et que les herbes, selon la définition indiquée, ont plusieurs fonctions (alimentaires et non alimentaires), il a été décidé d'en reclasser 50% en PFNL alimentaires et 50% en PFNL pour la fabrication d'ustensiles et d'objets d'artisanat.

L'année 2005 est l'année de référence utilisée pour définir les quantités des PFNL.

Catégorie	Quantité	
	2000	2005
Aliments (tonne)	1 296,5	1 426
Matière première fabrication d'ustensiles (tonne)	86 763 5	95 340
Animaux vivants (Nombre)	7 500	8 000
Miel sauvage (litre)	10 105	12 500
Viande de brousse (tonne)	693	750

12.4 Données à insérer dans le tableau T12

Place	Nom du produit	Espèce principale	Unité	PFNL extraits 2005		Catégorie de PFNL
				Quantité	Valeur (1000 monnaie nationale)	
1 ^{er}	Miel		Litre	12 500	ND	11
2 ^{ème}	Animaux vivants (oiseaux)		Nombre	8 000	ND	9
3 ^{ème}	Herbes		Tonne	1 426	ND	1
4 ^{ème}	Herbes		Tonne	1 426	ND	5
5 ^{ème}	Fruits		Tonne	805	ND	1
6 ^{ème}	Lianes		Tonne	93,914	ND	5
7 ^{ème}	Ignames		Tonne	ND	ND	ND
8 ^{ème}	Exsudats		Tonne	ND	ND	ND
9 ^{ème}	Champignons		Tonne	ND	ND	ND
10 ^{ème}	Fibres		Tonne	ND	ND	ND
Tous les autres produits végétaux				ND	ND	ND
Tous les autres produits animaux				ND	ND	ND
TOTAL				ND	ND	ND

	2005
Nom de la monnaie nationale	Francs CFA

12.5 Commentaires au tableau T12

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.
10 produits les plus importants	-
Autres produits végétaux	-
Autres produits animaux	-
Valeur par produit	-
Valeur totale	-

Autres commentaires généraux au tableau

Aucune valeur n'a été indiquée du fait de leur degré de fiabilité qui demeure encore très faible. Les premiers diagnostics sur la question sont encore récents et très peu concluants. Les approches méthodologiques sont en cours d'amélioration pour pouvoir disposer de données plus fiables en matière de valeur.

13 Tableau T13 – Emploi

13.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Emploi-équivalent plein temps (EPT)	Unité de mesure correspondant à une personne travaillant plein temps pendant une période de référence spécifiée.
Emploi	Inclut toute personne pourvue d'un emploi salarié ou à titre indépendant
Emploi salarié	Toute personne qui, durant la période de référence, a effectué un travail moyennant <u>un salaire ou un traitement</u> en espèces ou en nature.
Emploi à titre indépendant	Personne qui, durant la période de référence, a effectué un travail en vue d'un <u>bénéfice ou gain familial</u> en espèces ou en nature (par ex. les employeurs, les personnes travaillant pour leur propre compte, les membres de coopératives de producteurs, les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale).

13.2 Données nationales

13.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Direction des Etudes et de la Planification (DEP/MEF)	M	-	1990 2000 2005 2009	-
Direction des Affaires Administratives et Financières (DAAF/MEF)	M	-	1990 2000 2005 2009	-

13.2.2 Classement et définitions

C'est la même classification et la même définition que celle du FRA 2010.

13.2.3 Données de base

Catégories de FRA	Emploi (1000 années-personnes)	
	1990	2000
Production primaire de biens	7,300	10,406

Source : DEP (MEF)

13.3 Analyse et traitement des données nationales

13.3.1 Calibrage

Il n'y a pas eu de calibrage. Il est du reste sans objet ici.

13.3.2 Estimation et prévision

Il n'y a pas eu d'estimation. Les données reportées dans le tableau ci-dessus (données de 1990 et de 2000) sont le résultat des recensements effectués par les différentes missions du MEF auprès des sociétés forestières implantées au Congo.

13.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Il n'y a pas eu de reclassement.

13.4 Données à insérer dans le tableau T13

Catégorie de FRA 2010	Emploi (1000 EPT)		
	1990	2000	2005
Emploi dans la production primaire de biens	DND	DND	DND
...dont emploi salarié	7	10	12
... dont emploi à titre indépendant	DND	DND	DND
Emploi dans la gestion des aires protégées	DND	DND	DND

13.5 Commentaires au tableau T13

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Emploi dans la production primaire de biens	Pour ce que concerne la production primaire de biens, les données n'ont été regroupées que pour les structures plus organisées des exploitants forestiers, industriels de bois et autres services (SNR, etc.). Les effectifs auraient été plus importants avec les données sur les filières informelles de production de bois de feu et autres produits forestiers non ligneux. A l'heure actuelle, leur niveau de fiabilité reste encore très faible.	
Emploi salarié / Emploi à titre indépendant		
Emploi dans la gestion des aires protégées		

Autres commentaires généraux au tableau

--

14 Tableau T14 – Cadre politique et juridique

14.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Politique forestière	L'ensemble des orientations et des principes d'actions adoptés par les autorités publiques en harmonie avec les politiques nationales socioéconomiques et environnementales dans un pays donné et destinés à orienter les décisions futures portant sur l'aménagement, l'utilisation et la conservation de la forêt et des arbres au bénéfice de la société.
Déclaration de politique forestière	Le document décrivant les objectifs, les priorités et les mesures d'application de la politique forestière.
Programme forestier national	Expression générique désignant un large éventail d'approches pour la formulation, la planification et la mise en œuvre de politiques forestières aux niveaux national et sous-national. Le programme forestier national désigne le cadre et les orientations pour le développement du secteur forestier dans les pays qui en prennent l'initiative à travers la consultation et la participation de toutes les parties prenantes et en accord avec les politiques d'autres secteurs et les politiques internationales.
Loi (Acte juridique ou Code) sur la forêt	Ensemble de règles décrétées par l'autorité législative d'un pays réglementant l'accès aux ressources forestières ainsi que leur gestion, conservation et utilisation.

14.2 Données à insérer dans le tableau T14

Indiquer l'existence des éléments suivants: (2008)			
Déclaration de politique forestière de portée nationale	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	
	<input type="checkbox"/>	Non	
Si OUI, indiquer :	Année de l'approbation	2002	
	Référence du document	Discours du Chef de l'Etat devant le parlement réuni en congrès	
Programme forestier national (PFN)	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	
	<input type="checkbox"/>	Non	
Si OUI, indiquer:	Dénomination du pfn dans le pays		
	Année de démarrage		
	Statut actuel	<input checked="" type="checkbox"/>	En cours de formulation
		<input type="checkbox"/>	En cours d'application
		<input type="checkbox"/>	En révision
<input type="checkbox"/>		Processus temporairement suspendu	
Référence du document ou site web			
Loi (Acte juridique ou Code) sur la forêt de portée nationale	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui, il existe une loi forestière	

		spécifique
		Oui, mais les règles sur la forêt sont incorporées dans une autre législation (plus générale)
		Non, les questions forestières ne sont pas réglementées par la législation nationale
Si OUI, indiquer:	Année de l'adoption	2000
	Année du dernier amendement	
	Référence du document	Loi 16-2000 du 20 Novembre 2000 portant code forestier

En cas de responsabilité décentralisée dans l'élaboration de la politique et/ou législation forestière, indiquer l'existence des éléments suivants et expliquer, dans les commentaires relatifs au tableau, la façon dont la responsabilité est organisée dans votre pays lors de l'élaboration décentralisée de la politique et/ou législation forestière.		
4. Déclarations décentralisées de politique forestière		Oui
	X	Non
Dans l’AFFIRMATIVE, indiquer le nombre de régions/départements/provinces ayant adopté des déclarations de politique forestière		
5. Lois décentralisées (Actes juridiques ou Codes) sur la forêt		Oui
	X	Non
Si OUI, indiquer le nombre de régions/départements/provinces ayant des lois sur les forêts		

14.3 Commentaires au tableau T14

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.
Déclaration de politique forestière de portée nationale	-
Programme forestier national (pfn)	-
Loi (Acte juridique ou Code) sur la forêt de portée nationale	-
Déclarations décentralisées de politique forestière	-
Lois décentralisées (Actes juridiques ou Codes) sur la forêt	-

Autres commentaires généraux au tableau
-

15 Tableau T15 – Cadre institutionnel

15.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Ministre responsable de l'élaboration de politiques forestières	Ministre détenant la responsabilité principale sur les questions forestières et la formulation de la politique forestière.
Directeur des forêts	Le Directeur des forêts – ou chef de l'administration forestière - est le fonctionnaire en charge de l'application du mandat de l'administration publique relatif aux forêts.
Degré de subordination	Nombre de degrés hiérarchiques administratifs entre le Directeur des forêts et le Ministre.
Diplôme universitaire	Titre obtenu auprès d'une université après au moins trois ans d'études post-secondaires.

15.2 Données à insérer dans le tableau T15

Tableau 15a

Catégories de FRA	Année 2008
Ministre responsable de la formulation de politiques forestières: donner le titre complet	Ministre de l'Economie Forestière
Degré de subordination du Directeur des forêts au sein du Ministère	1 ^{er} degré de subordination par rapport au Ministre
	2 ^{ème} degré de subordination par rapport au Ministre
	X 3 ^{ème} degré de subordination par rapport au Ministre
	4 ^{ème} degré, ou degré plus bas, de subordination par rapport au Ministre
Autres organismes forestiers publics au niveau national	<ul style="list-style-type: none"> - Centre National d'Inventaire et d'Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques (CNIAF) - Service National de Reboisement (SNR) - Service de Contrôle des Produits Forestiers à l'Exportation (SCPFE)
Institution(s) responsable(s) de l'application des lois forestières	Ministère de l'Economie Forestière (Directions centrales, départementales, Brigades et organes publics sous tutelle).

Tableau 15b – Ressources humaines

Catégories de FRA	Ressources humaines au sein des institutions forestières publiques					
	2000		2005		2008	
	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes
Effectifs totaux	DND	DND	DND	DND	DND	DND
...dont possédant un diplôme universitaire ou équivalent	DND	DND	DND	DND	DND	DND

N.B : Absence de données. Les données des derniers recensements effectués par les services compétents ne sont pas encore disponibles.

15.3 Commentaires au table T15

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Ministre responsable de la formulation de politiques forestières		
Degré de subordination du Directeur des forêts au sein du Ministère		
Autres organismes forestiers publics au niveau national		
Institution(s) responsable(s) de l'application des lois forestières		
Ressources humaines au sein des institutions forestières publiques		

Autres commentaires généraux au tableau

16 Tableau T16 – Formation et recherche

N.B : Absence de données. Les données des derniers recensements effectués par les services compétents ne sont pas encore disponibles.

17 Tableau T17 – Recouvrement des recettes publiques et dépenses

17.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Recettes forestières	Toute recette de l'État perçue sur la production intérieure (domestique) et le commerce de produits et de services forestiers. À ces fins, sont inclus dans les produits forestiers: le bois rond, le bois scié, les panneaux en bois, les pâtes et papiers, et les PFNL. Pour autant que possible, cette catégorie doit inclure les recettes perçues par tous les niveaux de l'État (c'est-à-dire niveau central, régional/provincial et municipal) mais doit exclure les bénéfices des entreprises commerciales publiques
Dépenses publiques	Toute dépense de l'État en faveur d'activités relatives aux forêts (définies par la suite).
Dépenses opérationnelles (sous-catégorie des dépenses publiques)	Toute dépense de l'État en faveur d'organismes publics exclusivement engagés dans le secteur forestier. Lorsque l'administration forestière fait partie d'un organisme public plus grand (par ex. département ou ministère), seulement la composante du secteur forestier des dépenses totales de l'organisme en question est incluse. Pour autant que possible, sont également incluses les autres institutions (par ex. de recherche, de formation ou de commercialisation) exclusivement engagées dans le secteur forestier, mais sont exclues les dépenses des entreprises commerciales publiques.
Paiements de transferts (sous-catégorie des dépenses publiques)	Toute dépense de l'État en faveur de mesures directes (transferts) d'incitation financière versée à des organismes non gouvernementaux et du secteur privé, à des collectivités, des entreprises ou des particuliers œuvrant dans le secteur forestier pour la mise en œuvre d'activités relatives aux forêts.
Financement interne	Dépenses publiques financées grâce à des ressources financières publiques d'origine interne (domestique), y compris: les recettes forestières retenues, les fonds associés aux forêts et les allocations du budget national (par ex. de sources de revenus publics de secteurs non forestiers).
Financement externe	Dépenses publiques financées grâce à des allocations et prêts de donateurs, d'organisations non gouvernementales, d'organismes internationaux pour le financement et d'organisations internationales lorsque ces fonds sont canalisés à travers des institutions nationales publiques.

17.2 Données nationales

17.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Direction des Etudes et de la Planification (DEP/MEF)	M	-	2005 2009	-
Direction du Fonds Forestier (DFF/MEF)	M	-	2005 2009	-
Direction des Affaires Administratives et Financières (DAAF/MEF)	M	-	2005 2009	-

17.2.2 Classement et définitions

Pas de définition nationale.

17.2.3 Données de base

Les données concernant les recettes sont directement présentées dans le tableau final.

Les données concernant les dépenses publiques dans le secteur forestier ne sont pas disponibles.

17.3 Analyse et traitement des données nationales

17.3.1 Calibrage

Il n'y a pas eu de calibrage. Il n'est nécessaire ici.

17.3.2 Estimation et prévision

17.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Il n'y a pas eu de reclassement. Il n'est nécessaire ici.

17.4 Données à insérer dans le tableau T17

Tableau 17a – Recettes forestières

Catégories de FRA	Recettes (1000 en monnaie nationale)	
	2000	2005
Recettes forestières	20.000.000	25.000.000

N.B : Les recettes prises en compte ici, comprennent la taxe d'abattage, la taxe de déboisement, la taxe de superficie et la taxe sur les produits forestiers accessoires.

Tableau 17b – Dépenses publiques dans le secteur forestier par source de financement

Catégories de FRA	Financement interne (1000 en monnaie nationale)		Financement externe (1000 en monnaie nationale)		Total (1000 en monnaie nationale)	
	2000	2005	2000	2005	2000	2005
Dépenses opérationnelles	DND	DND	DND	DND	DND	DND
Paiements de transferts	DND	DND	DND	DND	DND	DND
Total dépenses publiques	DND	DND	DND	DND	DND	DND
Si les paiements de transferts sont destinés à la gestion et la conservation des forêts, indiquer pour quels objectifs spécifiques ils ont été effectués - Cocher toutes les cases applicables.	Reboisement					
	Boisement					
	Inventaire forestier et/ou plan d'aménagement					
	Conservation de la biodiversité de la forêt					
	Protection du sol et de l'eau					

	Amélioration des peuplements forestiers
	Établissement ou préservation des aires protégées
	Autre, indiqué ci-dessous

N.B : Absence de données.

17.5 Commentaires au tableau T17

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Recettes forestières		
Dépenses opérationnelles		
Paiements de transferts		

Autres commentaires généraux au tableau